Quatre-vingt-troisième année. — N° 47. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 23 Février 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1 750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-199 du 22 février 1951 supprimant pour certains textes l'obligation de la publication au *Journal officiel* de la République française (p. 1914).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-155 modifiant le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale (rectificatif) (p. 1915).

Décrets du 22 février 1951 portant nomination de magistrats (p. 1915).

Arrêtés portant nominations et acceptation de démission (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 1915).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-162 fixant le tarif des droits à percevoir, à titre de réciprocité, à l'occasion des formalités pouvant être requises par des ressortissants étrangers (rectificatif) (p. 1916).

Arrêté du 22 février 1951 portant nominations au cabinet du ministre (p. 1916).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 31 décembre 1950 et 22 février 1951 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 1916).

Décrets du 22 février 1951 portant promotions et maintenant en position de congé (armée de l'air, active) (p. 1918).

Décret du 22 février 1951 portant nomination du commandant de la subdivision de Sétif (p. 1922).

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (rectificatifs) (p. 1922).

Arrêtés des 31 janvier, 7 et 13 février 1951 portant remises de débets (p. 1922).

Arrêtés portant promotions, détachement et annulant les dispositions de précédents arrêtés :

Commissariat et santé (p. 1922).

Comptables des matières (p. 1922).

Constructions navales (p. 1923).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 1923).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 1923).

Décision portant radiation de la liste d'admissibilité des ingénieurs de 3e classe des travaux du service des essences des armées (p. 1923).

Tableaux d'avancement, pour l'année 1951, des ingénieurs militaires de l'air et des ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 1923).

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (rectificatif) (p. 1924).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 17 février 1951 fixant les salaires journaliers applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux ouvriers auxiliaires des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (p. 1924).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 7 février 1951 modifiant et complétant l'arrêté du 25 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de bourses d'études aux élèves de l'école du Louvre (p. 1924).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1950, des agents supérieurs de l'administration centrale (rectificatif) (p. 1925).

Ministère de l'agriculture.

Liste des foyers ruraux agréés au 31 décembre 1950 (p. 1924).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant mise en position de mission d'un chef de service à l'institut Pasteur de Paris (p. 1925).

Arrêtés portant mise en position de mission et acceptation de démission (administrateurs et administration centrale) (p. 1925).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 février 1951 complétant l'arrêté du 6 janvier 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale (p. 1925).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 22 février 1951 portant cessation de fonctions et nomination de directeurs à l'administration centrale (p. 1926).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés des 9 et 12 février 1951 portant remises de débets (p. 1926).

Liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population (p. 1926).

Liste des candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des services antituberculeux et de médecin à temps complet des dispensaires publics et privés (p. 1928).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation d'un député. — Nomination de membres de commissions extraparlementaires. — Réunion de commission (p. 1928).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1930).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 21 et 22 février 1951 (p. 1930).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis aux candidats du concours d'admission, en 1951, à l'école polytechnique (p. 1933).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 1931).

Avis aux importateurs de café en provenance de l'Equateur et des Etats-Unis d'Indonésie (p. 1932).

Avis aux importateurs de cellulose de paille originaire et en provenance d'Italie (p. 1932).

Avis aux importateurs d'oxyde de zinc originaire et en provenance du Mexique (p. 1932).

Avis aux importateurs de haricots secs originaires et en provenance du Portugal ou des possessions portugaises (p. 1932).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 1932).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans des musées classés et contrôlés (p. 1931).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de café en provenance de l'Equateur et des Etats-Unis d'Indonésie (p. 1932).

Avis aux importateurs de cellulose de paille originaire et en provenance d'Italie (p. 1932).

Avis aux importateurs d'oxyde de zinc originaire et en provenance du Mexique (p. 1932).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 1932).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de haricots secs originaires et en provenance du Portugal ou des possessions portugaises (p. 1932).

Avis aux importateurs de viandes fraîches, peaux vertes, laines en suint, poils, cirs, soies, cornes et ongions (p. 1933).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 1932).

Avis de vacance du poste de sous-directeur des hospices de Tourcoing (Nord) (p. 1933).

Situation de la Banque de France (p. 1934).

Annonces (p. 1935).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 20 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1481).

N° 17 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 février 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 571).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 11

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 22 février 1951 (p. 169).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-199 du 22 février 1951 supprimant pour certains textes l'obligation de la publication au « Journal officiel » de la République française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires, les décrets, arrêtés et décisions portant attribution de décorations, médailles ou récompenses, à l'exception des décrets portant attribution de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, seront mentionnés au *Journal officiel* de la République française et feront l'objet d'une publication dans un Bulletin spécial édité à cet effet par l'administration des Journaux officiels.

Art. 2. — Les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du budget, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-155 modifiant le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1951 : page 1611, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de : « Vu le décret du 5 septembre 1945 ; Vu le décret du 22 mars 1948, modifié par le décret du 30 mars 1949 », lire : « Vu le décret du 5 septembre 1945, modifié par les décrets des 22 mars 1948 et 30 mars 1949 ».

Décret du 22 février 1951 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 22 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés :

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Cayenne (poste créé), sur sa demande, M. Divisia, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Cayenne.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre, M. Jouet juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre, en remplacement de M. Olivier, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Basse-Terre.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saint-Quentin, M. Acloque, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Therouanne, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Saint-Omer.

Décret du 22 février 1951 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 22 février 1951, M. Liotard, procureur de la République près le tribunal de première instance de Mende, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion) (poste créé).

Décret du 22 février 1951 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 22 février 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Vidal, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Breilling, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Dubois, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Vidal.

Président de chambre à la cour d'appel de Bastia, M. Antona, conseiller à la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Giudicelli, décédé.

Conseiller à la cour d'appel d'Amiens, sur sa demande, M. Carel, président du tribunal de première instance d'Avignon, en remplacement de M. Capel, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Denis.

Président du tribunal de première instance d'Avignon, sur sa demande, M. François, vice-président du tribunal de première instance de Toulon, en remplacement de M. Carel.

Conseiller à la cour d'appel de Nancy, M. Berthoid, juge au tribunal de première instance de Nancy, en remplacement de M. Cuny, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Rennes, M. Guillon, juge au tribunal de première instance de Nantes, en remplacement de M. Ramery, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, M. Barre-Morin, juge au tribunal de première instance de Bordeaux, en remplacement de M. Puig-Ameller, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Vice-président du tribunal de première instance de Strasbourg, M. Haib, vice-président de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires en Sarre, est nommé conseiller à la cour d'appel de Sarrebruck (poste supprimé), en remplacement de M. Mischlich, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Colmar.

Président du tribunal de première instance de Murel, sur sa demande, M. Bonnet, président du tribunal de première instance de Lesparre, en remplacement de M. Signorel, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Etienne, sur sa demande, M. Olivier, juge au tribunal de première instance de Constantine, en remplacement de M. Reynal, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Bourges.

Juge au tribunal de première instance de Marseille, sur sa demande, M. Tribes, juge au tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Rousselet, qui a été nommé juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Verdun, sur sa demande, M. Leduc, juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Yssingeaux, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de Mlle Pierrard, qui a été nommée juge au tribunal de première instance d'Epinal.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance d'Yssingeaux, M. Beaudet, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Leduc.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Charolles, M. Laurain, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Amade, qui a été nommé vice-président du tribunal de première instance de Valence.

M. Leduc, nommé par le présent décret juge de 2e classe au tribunal de première instance de Verdun, sera, à dater de son installation dans lesdites fonctions, maintenu délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 16 février 1951, ont été jugés aptes à remplir les fonctions de sous-directeur des établissements pénitentiaires, à la suite du concours qui a eu lieu les 2e janvier et 13 février 1951 et par ordre de mérite :

MM. Parsy (Henri), économe à la circonscription pénitentiaire de Strasbourg.

Decamps (Raoul), greffier comptable au centre pénitentiaire d'Oermingen.

Donel (Marcel), économe des établissements pénitentiaires, détaché à l'administration centrale.

Campanchi (Pierre), économe à la maison centrale d'Ensisheim.

Par arrêté du 20 février 1951 :

Les surveillants auxiliaires dont les noms suivent sont nommés surveillants stagiaires :

A la maison centrale d'Eysses : M. Gargnil (André), surveillant auxiliaire à la maison centrale d'Eysses.

A la maison d'arrêt de Bordeaux : M. Faye (Pierre), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Au centre pénitentiaire de Mauzac : M. Bossart (Jacques), surveillant auxiliaire au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison centrale de Clairvaux : M. Berthelot (Jean), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt de Dunkerque : M. Salmen (Gustave), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Dunkerque.

A la maison centrale de Riom : M. Prophète (Gabriel), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Riom.

A la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence : M. Cerli (Laurent), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

A la maison d'arrêt de la Santé : M. Cipriani (Jean), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de la santé.

A la maison centrale de Melun : M. Le Ny (Louis), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Melun.

Aux prisons de Fresnes : M. Baret (Léon), surveillant auxiliaire aux prisons de Fresnes.

A la maison de correction d'Orléans : M. Legrand (Gaston), surveillant auxiliaire à la maison de correction d'Orléans.

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt : M. Le Bouce (Michel), surveillant auxiliaire au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

A la maison d'arrêt de la Santé : M. Couteau (Gérard), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison centrale de Fontevrault : M. Butet (Gilbert), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison d'arrêt de Metz : M. Krier (Frédéric), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Metz.

A la maison d'arrêt de Thionville : M. Zobel (Marcel), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Thionville.

Au centre pénitentiaire d'Ecrouves : MM. Bertrand (Pierre), Léonard (Raymond), surveillants auxiliaires au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

A la maison d'arrêt de Nancy : M. Boyard (Roland), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Nancy.

A la maison d'arrêt de Toulouse : M. Thomas (Jean-Marie), surveillant auxiliaire à la maison d'arrêt de Toulouse.

Est nommée surveillante dactylographe stagiaire à la maison centrale d'Haguenau : Mme Schaaf (Elfriede), surveillante dactylographe auxiliaire à la maison centrale d'Haguenau.

Education surveillée.

Par arrêté du 17 février 1951, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice : M. Elore (Maurice), demeurant à la Gacilly (Morbihan).

Par arrêté du 17 février 1951, est acceptée, à compter du 15 mars 1951, la démission de M. Jullien (Georges), éducateur adjoint (1re classe) au centre d'observation de Marseille.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-162 fixant le tarif des droits à percevoir à titre de réciprocité, à l'occasion des formalités pouvant être requises par des ressortissants étrangers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1951: page 1698, 1re colonne, Turquie, au lieu de : « 5 p. 100 *ad valorem* jusqu'à 250.000 F », lire : « 5 p. 100 *ad valorem* jusqu'à 250.000 F ».

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre des affaires étrangères, modifié par l'arrêté du 31 janvier 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 13 juillet 1950 susvisé est modifié, en ce qui concerne le directeur et le directeur adjoint du cabinet, comme suit:

Directeur du cabinet.

M. Jacques de Bourbon-Busset, administrateur civil, directeur adjoint du cabinet.

Directeur adjoint du cabinet.

M. Bernard Beck, conseiller référendaire à la cour des comptes, chargé de mission au cabinet.

Art. 2. — Cette décision prend effet du 16 février 1951.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

SCHUMAN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 31 décembre 1950 portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 31 décembre 1950, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes (spécialité transmissions) au grade d'ingénieur de 2e classe:

a) Pour compter du 1er janvier 1949.

M. Compagnol (Noël), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon.

b) Pour compter du 1er février 1949.

M. Lacour (Roger), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon.

c) Pour compter du 1er mars 1949.

M. Mazet (Jean), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon.

d) Pour compter du 1er janvier 1950.

M. Daragon (Camille), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon.

Décret du 22 février 1951 portant promotions dans les corps d'officiers de marine et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 22 février 1951, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 15 février 1951.)

Les capitaines de frégate:

M. Maincent (Victor-Félix), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Estienne, admis à la retraite.

M. Reynaud (Jean-Jacques-Emile), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Plumejeaud, admis à la retraite.

M. Barnouin (Paul-Marie-Gustave), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Chevillotte, admis à la retraite.

M. Gerardin (Jean-Gustave-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Tzebaul, admis à la retraite.

M. Le Masson (Robert-Edouard-Henri), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Querville, nommé contre-amiral

M. Dupont (Jean-Léon-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Cabanier, nommé contre-amiral.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 15 février 1951.)

Les capitaines de corvette:

M. Jezequel (Pierre), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Fleury, admis à la retraite.

M. de Pasquier de Franclieu (Jean-Robert-Marie-Guy), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Michaud, admis à la retraite.

M. Tremembert (Emile-Louis-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Guezennec, admis à la retraite.

M. Denis (Henri-Ernest-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Le Roux, admis à la retraite.

M. Gardies (Albert-Jean-Célestin-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate David, précédemment promu et maintenu hors cadres.

M. Bougaran (Marcel-François-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Maincent, promu.

M. Cornilleau (Pierre-André-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Reynaud, promu.

M. Colin (Jean-Henri-Elicio), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Barnouin, promu.

M. Thomazi (Jean-Auguste), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gérardin, promu.

M. Pichera! (Pierre-Gabriel-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Le Masson, promu.

M. Guillon (Jacques-Gilbert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Dupont, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 15 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Sandoz (James), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Moreau précédemment promu.

2e tour (choix). M. Condroyer (Yves-Joseph-Henri-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bossuet, décédé.

(A compter du 16 février 1951.

1er tour (ancienneté). M. Caron (Paul-Emile-Armand), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Jezequel, promu.

2e tour (choix). M. Baudeuf (Adrien-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette de Pasquier de Franclieu, promu.

(A compter du 17 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Dupla (Albert-Jules-Auguste), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tremembert, promu.

2e tour (choix). M. Maridet (Sigisbert-Ludovic-Gilles), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Denis, promu

(A compter du 18 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Langlois (Michel-Antonin), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Gardies, promu.

2e tour (choix). M. Content (Paul-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Bougaran, promu.

(A compter du 19 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Villevieille (Adolphe-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Cornilleau, promu.

2e tour (choix). M. Souzay (Raymond-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Colin, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 15 février 1951.)

2e tour (ancienneté). M. de Talhouet (Loïc-Anne-Marie-Hervé), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lassalle, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Ferrand (Jean-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Augier de Cremiers, précédemment promu.

(A compter du 16 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Maire (Bernard-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Tisseyre, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Gaillard (Jean-Claude-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Eschbach, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Level Mathevon de Curnieu (Claude-Marie-Adélaïde), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Sandoz, promu.

(A compter du 17 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Bretey (Jean-Gaston-Samuel), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Condroyer, promu.

2e tour (ancienneté). M. Fonteray (Pierre-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Caron, promu.

3e tour (choix). M. Rossillon (François-Paul-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Baudeuf, promu.

(A compter du 18 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Labruhe (Jean-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Dupla, promu.

2e tour (ancienneté). M. Thiroux de Gervillier (Denis-Jean-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Maridet, promu.

B. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 15 février 1951.)

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Droual (Henri-Paul), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Bolou, admis à la retraite.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 15 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Le Moullec (Henri), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Guennegues, admis à la retraite.

2e tour (choix). Lepagnot (Marcel-Célestin-Edouard), du port de Cherbourg (secrétaire), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Droual, promu.

(A compter du 16 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Manivel (Louis-Joseph), du port de Brest (manœuvre), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Lepagnot, maintenu en mission hors cadres.

2e tour (choix). M. Patrat (Octave), du port de Rochefort (électricien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Manivel, maintenu en mission hors cadres.

(A compter du 17 février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Jezequel (François), du port de Brest (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Stainer, placé en mission hors cadres.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 15 février 1951.)

M. le maître principal électricien Henry (Marcel-Claude-Marie), mle 15890-2, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Souquet, précédemment promu.

M. le maître principal de manœuvre Lagadeuc (François-Jean-Guillaume), mle 19728-2, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Borgne, précédemment promu.

M. le maître principal fusilier Bouette (Jean-Francis-Marie), mle 3119-B-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Guyot, décédé.

M. le maître principal mécanicien Bunisset (Albert-François), mle 4429-27-4, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Tremel, admis à la retraite.

M. le maître principal mécanicien moteurs d'avion Mahé (Roger-Pierre), mle 1978-L-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Roux, admis à la retraite.

M. le premier maître canonnier Bellorgey (Jean-Marie), mle 993-T-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Seigneur, admis à la retraite.

M. le premier maître canonnier Creff (Jean-François-Marie), mle 4000-B-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rio, précédemment promu.

M. le premier maître fusilier Lefrançois (André-Alfred), mle 3653-C-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Foucher, précédemment promu.

M. le premier maître timonier Paris (Maxime-François-Roger), mle 4075-C-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Boschat, précédemment promu.

M. le premier maître charpentier Havy (Julien-Marie-Lucien-Eugène), mle 879-B-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Bardin, précédemment promu.

M. le premier maître électricien Ezvan (Anné), mle 1068-L-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Soust, précédemment promu.

M. le premier maître timonier Gury (Roger), mle 11-C-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Fur, précédemment promu.

M. le premier maître pilote de la flotte Darrien (Georges-Albert), mle 2555-B-31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Michel, précédemment promu.

M. le premier maître torpilleur Le Disez (Pierre-Marie), mle 4018-B-28, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Rebour, précédemment promu.

M. le premier maître pilote d'aéro Pouliquen (Jean), mle 1552-C-32, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Castel, admis à la retraite.

M. le premier maître secrétaire militaire Picaud (Pierre-Aimé-François), mle 1031-B-30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Dupe, précédemment promu.

M. le premier maître torpilleur Daniel (Georges), mle 40-B-29, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Roux, précédemment promu.

M. le premier maître détecteur Cavée (Gabriel-Paul), mle 4881-C-35, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Tymen, précédemment promu.

Décret du 22 février 1951 portant promotion et nomination dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

Par décret en date du 22 février 1951:

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

(Pour compter du 1er février 1951.)

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

1er tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Guintrand (L. P.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Liotard, retraité.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Canlo (R. J. J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Lastreto, retraité.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales Outin (F. D.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales Dufond, retraité.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

(Pour compter du 1er février 1951.)

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

M. Duteil (André-Jean-Joseph), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Dakar, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guintrand, promu.

M. Chanteloup (André-Ferdinand-Clément), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Cherbourg, en service à la direction centrale des constructions et armes navales, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Canlo, promu.

M. Rance (René-Marius), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Toulon, en service à la direction des constructions et armes navales de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Outin, promu.

Décret du 22 février 1951 portant nominations dans le corps des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Par décret en date du 22 février 1951, sont nommés dans le cadre actif du corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe.

(A compter du 1er février 1951.)

Les premiers maîtres mécaniciens:

M. Le Moal (Fernand), matricule 1251 B 32.

M. Le Roux (Georges-Guillaume-Emile-Yves-Noël-Jean), matricule 3256 B 32.

Décret du 22 février 1951 portant promotions dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 22 février 1951, sont promus dans le corps du commissariat de la marine, pour compter du 15 janvier 1951:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

M. le commissaire en chef de 2e classe Dupont (Gaston-Marie-Joseph), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Benetaud, placé dans la position de mission hors cadres.

M. le commissaire en chef de 2e classe Arnoulx de Pirey (Marie-Joseph-Jean), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Dupont, maintenu en position de mission hors cadres après promotion.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

M. le commissaire principal Schloesing (Robert-Ernest-Henri), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Arnoulx de Pirey, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Daumain (Jacques-Emile-Henri), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Schloesing, promu.

Décret du 22 février 1951 portant nomination et promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 22 février 1951:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

Les capitaines de vaisseau en retraite:

MM. Chevillotte (Xavier-Marie-Joseph), du port de Brest.
Eslienne (Jean-Emile-Noël), du port de Brest.
Plumejeaud (Louis-Michel-Edmond), du port de Brest.
Thebaut (Eugène-Jean), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

MM. Bergot (Fernand-Léon-Armand), du port de Brest.
Le Corroller (Georges-Eugène-Léon), du port de Brest.
Fleury (René-Emile-Anne), du port de Lorient.
Bidal (Jean-Paul-Maurice), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite:

MM. Chaplain (Louis-Ange), du port de Brest.
Demanche (Jean-Charles-Edouard-Marie), du port de Cherbourg.
Lemasson (Paul-Georges), du port de Brest.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe en retraite Lodi (Pierre-Léon), du port de Lorient.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

MM. Bres (Baptistin-Marius), du port de Lorient.
Defente (René-Marcel), du port de Cherbourg.
Guennegues (Paul-Edouard), du port de Brest.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite Pigamo (Gaston-Séraphin-Valentin), du port de Toulon.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er février 1951.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Moal (Guy-François-Yves-Albert), du port de Toulon.

(A compter du 1er mars 1951.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Gaste (Yvan-Paul-Jean), du port de Lorient.
Arbitre (Henri-Aimé), du port de Rochefort.

B. — **Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.**

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe.

(A compter du 1er février 1951.)

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe Villegier (Jean-Baptiste-Franck), du port de Lorient.

Sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1946.)

M. l'aspirant de marine de réserve Beauvais (Philippe-René), du port de Cherbourg.

(Pour compter du 1er octobre 1948.)

Les aspirants de marine de réserve:

MM. Lemaux (Marcel-Jean-Louis), du port de Toulon.
Maquart (André-Albert-Marie), du port de Toulon.

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

M. l'aspirant de marine de réserve Tallon (Régis-Marie-Henri), du port de Toulon.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Beauvais (Philippe-René), du port de Cherbourg.

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Lemaux (Marcel-Jean-Louis), du port de Toulon.

Décret du 22 février 1951 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 février 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants-colonels:

M. Martre (Marcel-François-Pierre), en remplacement de M. le colonel Hamel, admis à un congé de démobilisation préalable au congé définitif du personnel navigant.

M. Jacquier (Paul-Jean-François) (vacance).

M. Puget (André-Baptiste-Marie-Gabriel) (vacance).

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les lieutenants-colonels:

M. Delfino (Louis-Barthélémy) (vacance).

M. Ezanno (Yves-Paul-Emile-Henri) (vacance).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les commandants:

M. Jacquard (Maurice-Joseph-Jules), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Martre, promu.

M. d'Irumberry de Salaberry (Charles-Bernard-Henri-Marie), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Jacquier, promu.

M. Stanislas (Gustave-Hector-Nicolas), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Puget, promu.

M. Tardy de Montravel (Jacques-Maurice-Améédée) (vacance).

M. de Pins (Gérard-Joseph-Roger-Marie) (vacance).

M. Groysillier (François-Lucien) (vacance).

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

Les commandants:

M. Meyrieux (Henri-Louis-Etienne) (vacance).

M. Provoost (Jean-Marie-Jacques-Joseph) (vacance).

M. Rizangour (Jean-François-Marie-Emile) (vacance).

M. de Grivel (Jean-Hippolyte-Alphonse-Marie-Joseph-Ignace) (vacance).

M. Genty (Robert-Louis-Jean) (vacance).

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les capitaines:

M. Barre de Saint-Venant (Marie-Michel), en remplacement de M. le commandant Court, admis dans le corps du contrôle.

M. Fuchs (Fernand-Charles), en remplacement de M. le commandant Goumin, admis à un congé de démobilisation préalable au congé définitif du personnel navigant.

M. Candelier (Marcel-François-Albert), en remplacement de M. le commandant Combin, admis à un congé de démobilisation préalable au congé définitif du personnel navigant.

M. Etienne (Jacques-Edmond-Jules), en remplacement de M. le commandant Boulard Pouqueville, admis à un congé de démobilisation préalable au congé définitif du personnel navigant.

M. Trouette (Albert), en remplacement de M. le commandant Jacquard, promu.

M. Brunschwig (Michel-Frédéric), en remplacement de M. le commandant d'Irumberry de Salaberry, promu.

M. Grizaut (Claude-Gilbert-Edgard), en remplacement de M. le commandant Stanislas, promu.

M. Guillemin de Monplanet (Jacques-Marie-Alphonse-Emile), en remplacement de M. le commandant Tardy de Montravel, promu.

M. Delachenal (Pierre-René-Eugène-Marie), en remplacement de M. le commandant de Pins, promu.

M. Avon (Maurice-Antoine), en remplacement de M. le commandant Groysillier, promu.

M. Heliot (Léon-Eugène-Victor-Noël) (vacance).

M. Charvet (André-Joseph-Pierre) (vacance).

M. Bernoux (Georges-Antonin) (vacance).

M. Eude (Bernard-Jean-Emmanuel) (vacance).

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les capitaines:

M. Reversat (François-Georges), en remplacement de M. le commandant Antoine, décédé.

M. Escabasse (François-Georges-Louis-Sainte-Croix) (vacance).

M. Gabelotaud (Marcel-Léon-Félix) (vacance).

M. Chaussin (Marcel-Henri) (vacance).

M. Derimay (Raymond-Léon-Antoine) (vacance).

M. Servais (André-Marie-Pierre-Martial) (vacance).

M. Pioton (Robert) (vacance).

M. Porodo (Emmanuel-Jean-Maurice) (vacance).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Fehner (Georges-Marcel-Marie-Victor), en remplacement de M. le capitaine Reveilhac, démissionnaire.

3e tour (ancienneté). M. Job (Georges-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Sarrat, décédé.

2e tour (choix). M. Ferrando (Pierre), en remplacement de M. le capitaine Lombard, décédé.

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Peyrat (André), en remplacement de M. le capitaine Schyn, décédé.

1er tour (ancienneté). M. L'Heveder (Roger-Paul), en remplacement de M. le capitaine Daubresse, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Lagache (Henri-Georges), en remplacement de M. le capitaine Reversat, promu.

1er tour (ancienneté). M. Pierrot (Fernand-Albert-Victor-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Escabasse, promu.

1er tour (ancienneté). M. Beauchamp (René-Edouard), en remplacement de M. le capitaine Gabelotaud, promu.

2e tour (choix). M. Oppeneau (Maurice-Abel), en remplacement de M. le capitaine Chaussin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Duprat (Raymond), en remplacement de M. le capitaine Derimay, promu.

2e tour (choix). M. Beaudoin (Jean-Louis-François), capitaine à titre temporaire, en remplacement de M. le capitaine Servais, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vergriette (André-Robert-Louis), en remplacement de M. le capitaine Pioton, promu.

2e tour (choix). M. Sarrabayrouse (Georges-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Porodo, promu.

2e tour (choix). M. Fauroux (Yves-Armand-Emile) (vacance).

2e tour (choix). M. Magrin (Jean-Marie) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Gioanetti (Raoul-Baptiste) (vacance).

2e tour (choix). M. Peychet (Henri-Maurice) (vacance).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le lieutenant-colonel Penard (Aimé-Jean-Germain), en remplacement de M. le colonel Brusco, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les commandants:

M. Cornu (Michel-Edmond-Denis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Berthe, retraité.

M. Lachèvre (Camille-Pierre-Simon), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Jarry, retraité.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Vanheirbeck (René-Jean), en remplacement de M. le commandant Poli, retraité.

2e tour (choix). M. Lemoine (Robert-Marie-Léopold), en remplacement de M. le commandant Michaux, retraité.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Bena (Georges-Louis), en remplacement de M. le commandant Cornu, promu.

2e tour (choix). M. Thomas (Raoul), en remplacement de M. le commandant Lachèvre, promu.

1er tour (ancienneté). M. Vallet (Gilbert-Léon-Séraphin-Joseph) (vacance).

2e tour (choix). M. Le Clerc (Henri-Marie-Max-Ernest) (vacance).

1er tour (ancienneté). M. Parot (René) (vacance).

2e tour (choix). M. Roeland (Eugène-Jean-Baptiste) (vacance).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Maze (Pierre-Corentin), en remplacement de M. le capitaine Girard, retraité.

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Delmotte (Etienne-Marie-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Alauzy, réformé.

1er tour (ancienneté). M. Haspel (Jean-Marie), en remplacement de M. le capitaine Barreaux, retraité.

2e tour (choix). M. Cardon (Maurice-Roger-Gustave), en remplacement de M. le capitaine Bouchou, retraité.

3e tour (ancienneté). M. Viltu (Edmond-Victor), en remplacement de M. le capitaine Verrier (vacance).

1er tour (ancienneté). M. Robin (Henri-Georges) (vacance).

2e tour (choix). M. Pilate (Marcel-Eugène-Auguste) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Vincenot (Henri-Léon-Emile) (vacance).

2e tour (choix). M. Perignon (Jean-Charles-Claude) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Ame (Robert-Napoléon-Eugène) (vacance).

1er tour (ancienneté). M. André (Georges-Joseph) (vacance).

2e tour (choix). M. Brisseault (Marcel-Marius) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Casanova (Jean-François) (vacance).

1er tour (ancienneté). M. Cochet (André-Eugène-Jean) (vacance).

2e tour (choix). M. Cretenier (Adolphe-Abel) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Delpino (Valério-Antonio) (vacance).

2e tour (choix). M. Boulière (François-Firmin) (vacance).

2e tour (choix). M. Augustin (Robert-Louis-Théophile) (vacance).

3e tour (ancienneté). M. Hasselot (Auguste-Jean) (vacance).

2e tour (choix). M. Tolaguera (Emile-Gaston-Firmin) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Schmitt (Edmond-Jules) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Mauchamp (André-Maurice) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Peyronnet (Serge-Henri) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Coulet (Paul-Justin-Achille) (vacance).
2e tour (choix). M. Bornier (Louis-Paul-Julien), capitaine à titre temporaire (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Malgret (Aimé-Léon) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Collard (Gabriel-Henri) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Tardieu (Edmond-Georges) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Charnod (Jean-Eugène) (vacance).
3e tour (ancienneté). M. Boccon (Henri-Louis) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Ladevie (Lucien-Serge) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Trouan (Louis-Joseph-Henri) (vacance).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les lieutenants-colonels:

M. Smits (Eugène-Léon) (vacance).
M. Nouen (Edmond-Emile) (vacance).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les commandants:

M. Potiron (Pierre-Eugène), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Barrie, promu.
M. Dulac (Georges-Jean-Auguste) (vacance).
M. Paul (Robert-Eugène-Victor) (vacance).
M. Amiot (Jules-Basile-Gustave) (vacance).
M. Perrier (Léon) (vacance).

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Judet (André-Georges), en remplacement de M. le commandant Cerutti, promu.
2e tour (choix). M. Floriot (Joseph-Charles-Alexandre), en remplacement de M. le commandant Parent, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Le Magny (Georges-Auguste), en remplacement de M. le commandant Potiron, promu.
2e tour (choix). M. Jannic (Alexis-Pierre-Marie), en remplacement de M. le commandant Dulac, promu.
1er tour (ancienneté). M. Meunier (Alain-Marie-Marcel), en remplacement de M. le commandant Amiot, promu.
2e tour (choix). M. Garnier (Raoul-Maurice-Frédéric), en remplacement de M. le commandant Perrier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Ranc (André-Gabriel), en remplacement de M. le commandant Paul, promu.
2e tour (choix). M. Honnorat (Victor-Joseph-Illide) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Beau (Edouard-Paul-Clément) (vacance).
2e tour (choix). M. Duchêne (Maurice-Louis-Edouard) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Cochet (Lucien-Jean-Marie) (vacance).
2e tour (choix). M. Novaro (Charles-Marius) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Massoullie (Charles) (vacance).
2e tour (choix). M. Beaute (Marcel) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Guibert (Gaston-Georges-Auguste) (vacance).
2e tour (choix). M. Brenac (Henri-Zabulon) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Toulouse (Justin-Jean-Baptiste) (vacance).
2e tour (choix). M. Defrance (Armand) (vacance).
1er tour (ancienneté). M. Tabusse (Paul-Camille) (vacance).
2e tour (choix). M. Lacombe (Denis-Adrien-Charles) (vacance).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Petriconne (Désiré), en remplacement de M. le capitaine Dessertine, promu.
1er tour (ancienneté). M. Burger (Marcel-Charles-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Rubert, retraité.
2e tour (choix). M. Straub (Henri), en remplacement de M. le capitaine Bachaud, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Massini (Marcel-Marius), en remplacement de M. le capitaine Bigard, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Garcia (Edmond-Robert), en remplacement de M. le capitaine Pelletier, retraité.
2e tour (choix). M. Piprot (Pierre-Georges-André), en remplacement de M. le capitaine Judet, promu.

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Baras (François-Louis-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Floriot, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bonnard (Louis-Marius-Victor), en remplacement de M. le capitaine Le Magny, promu.
2e tour (choix). M. Mejean (René-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Jannic, promu.
3e tour (ancienneté). M. Bonte (Valère-Henri-Georges), en remplacement de M. le capitaine Meunier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Guillon (Auguste-Louis), en remplacement de M. le capitaine Garnier, promu.
2e tour (choix). M. Raison (Paul-Julien-Norbert), en remplacement de M. le capitaine Ranc, promu.
3e tour (ancienneté). M. Hautier (Jules-Marcel-Georges), en remplacement de M. le capitaine Honnorat, promu.
1er tour (ancienneté). M. Camiade (Robert), en remplacement de M. le capitaine Beau, promu.
2e tour (choix). M. Deloye (Alfred-Jules-Aimé), en remplacement de M. le capitaine Duchene, promu.
3e tour (ancienneté). M. Placaud (Roger-Etienne), en remplacement de M. le capitaine Cochet, promu.
1er tour (ancienneté). M. Bœuf (Gérard-Philippe), en remplacement de M. le capitaine Novaro, promu.
2e tour (choix). M. Burlou (Roger), en remplacement de M. le capitaine Massoullie, promu.
3e tour (ancienneté). M. Guilbert (Joseph-Eugène), en remplacement de M. le capitaine Beaute, promu.
1er tour (ancienneté). M. Berthonnaud (Georges-Henri), en remplacement de M. le capitaine Guibert, promu.
2e tour (choix). M. Guillouroux (Yves), en remplacement de M. le capitaine Brenac, promu.
3e tour (ancienneté). M. Lochon (Emile-Jean), en remplacement de M. le capitaine Toulouse, promu.
1er tour (ancienneté). M. Rabeau (Henri-Ernest), en remplacement de M. le capitaine Defrance, promu.
2e tour (choix). M. Guillemin (Georges-André-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Tabusse, promu.
3e tour (ancienneté). M. Latour (Louis-François-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Lacombe, promu.
1er tour (ancienneté). M. Mesurolle (Jules-Marcel-Charles), vacance.
2e tour (choix). M. Fournie (Louis-Henri), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Raymond (Alphonse-Louis-Henri), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Grignon (Gustave-Jules), vacance.
2e tour (choix). M. Dauge (André-Pascal), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Begue (Jean-Joseph), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Chourry (Roger-Dominique-Antoine), vacance.
2e tour (choix). M. Geloux (Jean-Victor-Joseph), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Smague (Adrien-Isaie), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Rosmorduc (Louis-François), vacance.
2e tour (choix). M. Mathieu (Jean-Fernand), vacance.
3e tour (ancienneté). M. Baussac (Robert-Auguste), vacance.
1er tour (ancienneté). M. Thuizat (Louis), vacance.
2e tour (choix). M. Quinta (François-Roch-Sylvestre), vacance.

III. — **Corps des officiers des services administratifs.**

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le commandant Tournay (Jean-Georges-Louis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Walle, retraité.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le commandant Goudinoux (André-Louis-Emile-Charles), vacance.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Leautier (René-Valentin-Joseph), en remplacement de M. le commandant Petit, retraité.
2e tour (choix). M. Bordes (Paul-Jean-Julien), en remplacement de M. le commandant Haran, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Keller (Baptistin-Emile), en remplacement de M. le commandant Tournay, promu.
2e tour (choix). M. Caire (Damien-Jean-Joseph), vacance.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Charles (Pierre-Maurice), en remplacement de M. le capitaine Leautier, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mathis (Abel-Nathan-Georges-Sylvain), en remplacement de M. le capitaine Bordes, promu.

1er tour (ancienneté). M. Adam (Aimé), en remplacement de M. le capitaine Keller, promu.

2e tour (choix). M. Bonnassie (Henri), en remplacement de M. le capitaine Caire, promu.

3e tour (ancienneté). M. Laun (Charles), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Laffargue (Pierre-Paul-Jean-Germain), vacance.

2e tour (choix). M. Castel (Jean-Albert), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Sabathier (Alfred), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Brouillaud (Maurice), vacance.

2e tour (choix). M. Cassagne (Justin-François), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Combes (Aimé-Georges-René), vacance.

1er tour (ancienneté). M. Debien (Maurice-Auguste-Eugène), vacance.

2e tour (choix). M. Riquet (Marcel), vacance.

3e tour (ancienneté). M. Robaine (Gaston-Paul), vacance.

IV. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

A la 1re classe.

M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Mondin (Gilbert-Albert), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 1re classe Habert, promu.

A la 2e classe.

M. le commissaire ordonnateur de 3e classe Thevenot (Louis-Albert-Maxime), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Mondin, promu.

V. — **Service de santé de l'air.**

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le médecin lieutenant-colonel Allehaut (Pierre-Joseph), vacance.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le médecin commandant Giordan (Paul-François-Joseph), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Allehaut, promu.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le médecin commandant Fonteix (Edmond-Louis-Michel), vacance.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Chambert (Serge-Louis), en remplacement de M. le médecin commandant Giordan, promu.

2e tour (choix). M. Bourdinaud (Jean-Marie-François), vacance.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Chenet (Pierre-Antoine), vacance.

2e tour (choix). M. Laberrou (Louis-Jean-Michel), vacance.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Lureau (Philippe-Pierre), en remplacement de M. le médecin capitaine Tosan, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mariani (Gilbert-Simon), inscrit au tableau, en remplacement de M. le médecin capitaine Nicolas, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chery (Jean-Antoine), inscrit au tableau, en remplacement de M. le médecin capitaine Husson, promu.

Décret du 22 février 1951 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 février 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le commandant Allot (Roger-François-Joseph).

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

M. le commandant Gitier (Jacques-Victor-Marie).

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les capitaines:

MM. Roy (José-Jean-Raymond-Victor).
de Pinsun (Louis-Paul-Yves).
Boileau (Maurice-Jules-Gaston).
Chanet (Jean-Victor-Etienne-René).
Lacolle (Bernard-Yves-André).

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le capitaine Boursain (André-Jacques-François).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants:

MM. Depardon (Gérard).
Beaumont (Jean-Marcel).

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

Les lieutenants:

MM. Furet (Robert).
Darmendrail (Marius-Pascal).

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

M. le lieutenant Gaussin (Jean-Emile).

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le commandant Meyer (Jacques-Claude-Emile).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le lieutenant Baraban (Jean-Léon-Ernest).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le lieutenant-colonel Barrie (Eugène-Gérard).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le lieutenant Robert (André-Louis).

(Pour prendre rang du 2 février 1951.)

M. le lieutenant Thomann (Guy-Marcel-Emile).

(Pour prendre rang du 3 février 1951.)

M. le lieutenant Guinchard (Pierre-Charles-Louis).

III. — **Corps des officiers des services administratifs.**

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

Les lieutenants:

MM. Michaud (Paul-Charles-Anatole).
Quoineaud (Albert-Henri).

IV. — **Service de santé de l'air.**

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1951.)

M. le médecin lieutenant Leroy (Jean-Alfred-Charles).

Décret du 22 février 1951 maintenant un ingénieur général de l'air en position de congé sans solde.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1943 portant remilitarisation des ingénieurs de l'aéronautique, complétée par les ordonnances des 19 décembre 1944 et 8 juin 1945;

Vu le décret du 19 mai 1948 plaçant un ingénieur général en position de congé sans solde;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Roos (Joseph), en position de congé sans solde, est maintenu dans cette position, pour une durée de trois ans, à compter du 1er mai 1951.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 22 février 1951 portant nomination du commandant de la subdivision de Sétif.

Par décret en date du 22 février 1951, M. le colonel d'artillerie Martinie (Jean-Marie-Henri-Léon), est nommé au commandement de la subdivision de Sétif, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Letang (Michel-Charles-Marie), appelé à d'autres fonctions.

Décret portant promotions dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée et de la deuxième section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 février 1951, page 1553, 2e colonne, au lieu de: « Au grade d'intendant général de 2e classe (pour prendre rang du 1er novembre 1950), M. l'intendant militaire de 1re classe Emieux (Louis-Alphonse-Ernest) », lire: « au grade d'intendant général de 2e classe (pour prendre rang du 1er novembre 1950), M. l'intendant militaire de 1re classe Emieux (Louis-Alphonse-Ernest). (Le reste sans changement).

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1951, Génie (arme), pour le grade de chef de bataillon:

Page 996, 1re colonne, au lieu de: « Orthans (Maxime-René-Christian) », lire: « Ortmans (Maxime-René-Christian) »; au lieu de: « Hourilsky (Raymond) », lire: « Kourilsky (Raymond) ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Blacard (Paul-Félix) », lire: « Blaclard (Paul-Félix) »; au lieu de: « Gayet (Jacques-Louis-Auguste), E.M.A. de la 3e région militaire », lire: « Gayet (Jacques-Louis-Auguste), E.M.A. de la 2e région militaire »; au lieu de: « Cril (Lucien-Baptiste-Justin) », lire: « Gril (Lucien-Baptiste-Justin) »; au lieu de: « Maffre (Jean) », lire: « Meffre (Jean) »; au lieu de: « Mancin d'Ouince (François-Marie-Charles) », lire: « Mangin d'Ouince (François-Marie-Charles) ».

Page 997, 1re colonne, Cadre des adjoints (service des bâtiments), pour le grade de chef de bataillon, au lieu de: « Boig (Robert-Tobie-Maximilien) », lire: « Roig (Robert-Tobie-Maximilien) ».

Remises de débets.

Par arrêté du 31 janvier 1951, il est fait remise gracieuse à M. Chacun (Edmond), demeurant chez M. Calmel, rue du Capitaine-Jean, le Kram (près Tunis), d'une somme de 138.000 F représentant le montant d'un trop-perçu de délégation de solde.

Par arrêté du 7 février 1951, sous réserve d'un versement de 13.500 francs, il est fait remise gracieuse à M. Alaux (Georges), soldat de 2e classe au 81e bataillon d'infanterie, de la somme de 26.980 F dont il est redevable envers l'Etat en vertu d'une décision d'imputation en date du 21 juillet 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 13 février 1951, sous réserve du versement préalable de la somme de 13.500 F, il est fait remise gracieuse à M. Carn (Pierre), domicilié à Morlaix (Finistère), 1, place A.-Cloarec, de la somme de 27.390 F, représentant une dette d'habillement et un trop-perçu de délégation des exercices 1945 et 1946.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 13 février 1951, il est fait remise gracieuse de la somme de 18.108 F, trop-perçu de délégation à M. Schaerrer père et ayant droit de feu l'ingénieur mécanicien Schaerrer (Henri-Eugène), domicilié à Genève, 22, rue du Cendrier.

Commissariat et santé.

Par arrêté du 9 février 1951, obtiennent un avancement en classe dans le personnel civil administratif de gestion et d'exécution de la marine:

Dans l'emploi d'agent administratif.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

A l'ancienneté: M. Peillon (Ferdinand), agent administratif de 2e classe.

A l'ancienneté: M. Salvadori (Pierre), agent administratif de 2e classe

(Pour compter du 20 février 1951.)

Au choix: M. Denhaut (Henri), agent administratif de 2e classe.

Comptables des matières.

AVANCEMENT AU TITRE DU PREMIER TRIMESTRE 1951

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 14 février 1951.

1° Sont promus dans le corps des secrétaires administratifs « Comptables des matières »:

Au grade de secrétaire administratif principal (1er échelon).

Les secrétaires administratifs de 1re classe (1e échelon):

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Giraud (Paulin-Elie-Honoré) et Baudic (François-Marie).

(Pour compter du 9 mars 1951.)

M. Le Brize (Joseph-Marie).

Au grade de secrétaire administratif de 1re classe (1er échelon).

Les secrétaires administratifs de 2e classe (6e échelon):

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Kaps (Marcel) et Marly (Albert-Charles).

2° Reçoivent un avancement en échelon dans le corps des secrétaires administratifs « Comptables des matières »:

a) Les secrétaires administratifs principaux 2e échelon avancés au 3e échelon.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Provost (Joseph-Pierre-Louis), Cerisier (Louis-Maurice), Dubot (Marcel-Henri), Coquen (Alphonse-Marie), Hérisson (Victor-Edouard), Feraud (Louis-Baptistin), Pichon (Emile-Jean), Roussel (Joseph-Antoine), Marc (Jean-François), Lucas (Victor), Le Faou (Laurent-Marie).

(Pour compter du 1er mars 1951.)

M. Dreo (Jean-François-Marie).

b) Les secrétaires administratifs principaux 1er échelon avancés au 2e échelon:

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Mandrile (Joseph-Charles) et Robin (Pierre-Michel).

c) Le secrétaire administratif de 1re classe 3e échelon avancé au 4e échelon:

(Pour compter du 21 janvier 1951.)

M. Carreau (Lazare-Nicolas-Léon) (sans reliquat de bonifications).

d) Le secrétaire administratif de 1re classe 1er échelon avancé au 2e échelon:

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Le Devehat (Corné'y).

e) Les secrétaires administratifs de 2e classe 3e échelon avancés au 1er échelon:

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Cabon (Yves-Marie), Breteau (André-Hubert), Pietri (Pierre-Jean), Nasica (Charles-Aurèle).

3° Reçoivent un avancement en emploi dans le cadre des agents administratifs « Comptables des matières », les agents administratifs de 1re classe nommés agents administratifs principaux de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1951:

A l'ancienneté: M. Colombani (Séraphin).

Au choix: M. Moreau (Armand-Théodore).

4° Reçoivent un avancement en classe dans le cadre des agents administratifs, pour compter du 1er janvier 1951:

Au choix: M. l'agent administratif de 2e classe Capsie (Jean-Raymond), avancé à la 1re classe.

Les agents administratifs de 3e classe avancés à la 2e classe:

A l'ancienneté: M. Nicolas (René).

Au choix: M. Rimbaud (Léon-Henri-Joseph).

Au choix: M. Guillou (Jean-Antoine-Marie) (sans reliquat de bonifications).

5° Ces avancements donnent lieu au rappel de traitement correspondant.

Constructions navales.

Par arrêté du 19 février 1951, M. Mazille (René), agent technique de 2e classe des constructions navales, port matriculaire Toulon, est détaché, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1946, auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour y remplir les fonctions de son grade.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 10 février 1951, les nominations de commis administratifs prononcées par arrêtés en date du 30 décembre 1949 et insérées au *Journal officiel* des 28 février et 3 mai 1950 sont annulées en ce qui concerne:

M. Pujo (Robert), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

M. Camicas (Théodore), à Paris (Seine).

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 1400 SPAA/1/B en date du 12 février 1951, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

Brevets supérieurs mécanicien d'aéronautique.

I. — Résultat d'examen

Spécialité « Armement ».

Rigoulx (Louis-V.), sergent-chef, né le 16 octobre 1921, brevet n° 1391 GG 2/I.

II. — Titulaire de deux brevets

Spécialité « Atelier ».

Sous-spécialité: « Matériel roulant ».

Germonneau (Paul-A.), adjudant-chef, né le 18 novembre 1914, brevet n° 505 BA 1/114.

III. — Brevets du 17 septembre 1939

Spécialité « Armement ».

Debaux (André), sergent-chef, né le 28 octobre 1919, brevet n° 803, B. E. 721.

IV. — Brevets du 3 novembre 1939

Spécialité « Avion ».

Collet (Jean-P.), adjudant, né le 16 mars 1920, brevet n° 11753 GTLA 1/60.

Galland (Marcel), sergent-chef, né le 7 octobre 1917, brevet n° 10893, GM 1/31.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation ou de changement de grade il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unités voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Radiation de la liste d'admissibilité des ingénieurs de 3e classe des travaux du service des essences des armées.

Par décision du 19 février 1951, M. Derval (Roland), candidat classé (catégorie A, 9e tour) sur la liste d'admissibilité des ingénieurs de travaux des essences à la suite du concours ouvert le 24 mai 1950, est radié sur sa demande.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des ingénieurs militaires de l'air.

Par décision en date du 19 février 1951 du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le tableau d'avancement des ingénieurs militaires de l'air, pour l'année 1951, est fixé comme suit:

Pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'air.

MM. les ingénieurs en chef de 2e classe:

Roussel (E.-J.-M.).	Helleboid (A.-B.).	Esperet (A.-E.-L.).
Combes (R.-J.-A.).	Soulier (R.-G.-A.-Ch.).	Abeles (L.).

Pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

MM. les ingénieurs principaux:

Rusch (G.-D.).	Bertin (J.-H.), en service détaché.	De Pillot de Coligny (M.-F.-H.-G.).
Dupré (P.-L.).	Abel (R.-Ch.).	Robert (M.-P.).
Bosquillon de Jenlis (G.-E.-M.-J.).	Decker (M.-A.-M.).	Etesse (J.-A.).
Denamur (H.-G.).	Duc (J.-M.).	Foch (J.-P.-R.).

Pour le grade d'ingénieur principal de l'air.

MM. les ingénieurs de 1re classe:

De Lagarde (J.-M.-J.-E.).	Millara (J.).	Apert (C.-E.-J.-P.).
Colombani (D.-P.-L.-J.-E.).	Chamoulon (D.-J.-M.).	Fleury (R.-M.).
Bilien (H.-J.-J.-M.).	Chevalier (R.-E.-L.).	Galerne (R.-R.-G.).
Payelle (G.-G.-R.).	Gaillardot (R.).	Crozatier (F.-A.).
Buisson (J.-E.-P.).	Deguillaume (J.-M.-F.-J.).	Couzy (J.-L.).
Long (J.-F.-P.).	Guilleminet (J.-A.-J.).	Alberge (J.).
		Laurent (J.-L.).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe de l'air.

MM. les ingénieurs de 2e classe:

Colin (J.-F.).	Lissonnet (J.-R.).	Dufay (M.-J.-F.-Ch.).
Perineau (M.-Ch.-M.-A.).	Desgranges (G.-M.-R.-J.).	Tugaye (J.-P.-E.).
Germain (J.-R.-M.).	Villard (P.-A.).	Faury (M.-E.-J.).
Lecomte (P.-E.).	Pingoux (J.-H.-J.).	Bommier (M.-J.).
Descamps (R.-M.-J.-V.).	Carpentier (J.-C.-G.).	Esmenjaud (M.-L.).
		Gandon (A.-G.).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décision en date du 19 février 1951 du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le tableau d'avancement des ingénieurs militaires des travaux de l'air, pour l'année 1951, est fixé comme suit:

Pour le grade d'ingénieur en chef des travaux de l'air.

MM. les ingénieurs principaux des travaux de l'air Gret (A.-E.), Lescure (H.-A.).

Pour le grade d'ingénieur principal des travaux de l'air.

MM. les ingénieurs de 1re classe des travaux de l'air Feton (P.-E.), Henry (J.-M.-L.), Escaffre (L.-E.-J.).

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de l'air.

MM. les ingénieurs de 2e classe des travaux de l'air, Meyer (Y.-A.-G.), Bouer (J.-P.-F.-M.), Duport (L.-A.), Bellac (A.-J.), Serlour (G.-A.-A.-), Pierron (L.-M.-J.), Boutaric (J.-R.-M.), Tiercelin (R.-R.-P.), Raulin (R.-H.-E.), Lunati (J.-Ch.), Gauffreteau (P.-M.-F.), Nassiet (E.-P.).

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1950: page 9620, Renault Primaquatre Nr. Air 211280, au lieu de: « châssis n° 964931 », lire: « châssis n° 965631 ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Salaires journaliers applicables, à compter du 25 décembre 1950, aux ouvriers auxiliaires des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950 fixant les modalités de la réalisation complète du reclassement de la fonction publique et améliorant la situation de certaines catégories de personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Aux salaires journaliers fixés à compter du 1er juillet 1950 pour les diverses catégories d'ouvriers auxiliaires des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, énumérées ci-après, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, les salaires journaliers suivants:

GRADES ET EMPLOIS	ECHELONS	NOUVEAUX SALAIRES journaliers.
		francs.
Chef d'atelier.....	1er échelon.....	1.529
	2e échelon.....	1.474
	3e échelon.....	1.423
	4e échelon.....	1.368
	5e échelon.....	1.316
	6e échelon.....	1.261
	7e échelon.....	1.210
Contremaître	1er échelon.....	1.316
	2e échelon.....	1.235
	3e échelon.....	1.155
	4e échelon.....	1.071
	5e échelon.....	987
	6e échelon.....	903
	7e échelon.....	823
	8e échelon.....	748
Ouvrier professionnel (1re catégorie A).	1er échelon.....	1.052
	2e échelon.....	994
	3e échelon.....	935
	4e échelon.....	874
	5e échelon.....	813
	6e échelon.....	758
	7e échelon.....	700
Ouvrier professionnel (1re catégorie B).	1er échelon.....	945
	2e échelon.....	884
	3e échelon.....	823
	4e échelon.....	768
	5e échelon.....	706
	6e échelon.....	642
	7e échelon.....	581

Art. 2. — Aucune modification n'est apportée aux taux de réduction fixés par l'article 2 du décret susvisé n° 49-14 du 12 janvier 1949 pour le calcul des salaires versés aux ouvriers auxiliaires âgés de moins de dix-huit ans et de plus de seize ans, soit de moins de seize ans.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Modification et complément à l'arrêté du 25 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de bourses d'études aux élèves de l'école du Louvre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 25 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de bourses d'études aux élèves de l'école du Louvre;

Sur la proposition du directeur général des arts et des lettres,

Arrête

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé est complété ainsi qu'il suit:

« ...on admis en qualité d'ancien élève agréé à soutenir une thèse pour l'obtention du diplôme supérieur, dans les délais fixés par le règlement de l'école du Louvre ».

Art. 2. — L'article 2 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit:

« Les candidats doivent adresser avant le 15 novembre au ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France) leur dossier comprenant les pièces suivantes:

« 1° Lettre de demande indiquant la situation matérielle... » (La suite sans changement.)

« 2° Extrait de casier judiciaire... » (La suite sans changement.)

« 3° Notes sur les antécédents scolaires... » (La suite sans changement.)

« Pour ce choix, il doit être tenu compte:

« 1° Du zèle et des aptitudes des candidats » (La suite sans changement.)

.....

« Les bourses sont attribuées pour l'année scolaire; elles peuvent être renouvelées dans la limite d'une durée totale de cinq années (le reste de l'article sans changement). »

Fait à Paris, le 7 février 1951.

Pour le ministre et par délégation.
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Liste des foyers ruraux agréés au 31 décembre 1950.

Arrêté du 17 mai 1950.

Allier.
Braize 595
Nades 627

Alpes-Maritimes.
Contes 612

Basses-Pyrénées.
Lucq-de-Béarn 596

Territoire-de-Belfort.
Bourogne 609

Calvados.
Feuguerolles-sur-Seulles 613
Le Locheur 614

Cantal.
Saint-Martin-Valmeroux 597

Corrèze.
Perpezac-le-Noir 598

Dordogne.
Saint-Martin-la-Méanne 599
Lamonzie-Saint-Martin 600
Saint-Vincent-de-Connezac .. 601
Eyvirat 634

Eure.
Bueil-Neuilly-Garenne 615
Freneuse-sur-Risle 616

Gard.
Saint-Siffret 635

Gers.
Aubiet 628

Gironde.
Morizès 629

Hautes-Pyrénées.
Vielle-Aure 611

Haute-Saône.
Faymont 630

Lot-et-Garonne.
Dolmayrac 617

Manche.
Bacilly 602

Meuse.
Moudelaincourt 618
Montblainville 619

Meurthe-et-Moselle.
Bénaménil 603
Haraucourt 604

Morbihan.
Rohan 605
Questemberg 631

Moselle.
Guénange 632

Oise.
Mouy 606
Ressons-sur-Matz 606

Saône-et-Loire.

Cuisery 607
Saint-Symphorien-d'Ancelles 620
Saint-Christophe-en-Brionnais 621
Senneeé-les-Mâcon 633
Ratte 637

Seine-et-Marne.

Changis 610
Samie-Aulde 622

Seine-Inférieure.

Ambrumesnil 608
Beaumont-le-Hareng 623
Bures-en-Bray 624
Anquetierville 625

Yonne.

Laroche-Saint-Cydroine 626

Arrêté du 24 juillet 1950.

Dordogne.

Lalinde 638
Saint-Capraise-Lalinde 639
Brantôme 640
Le Change 641

Haute-Savoie.

Chapeiry 642

Isère.

Saint-Didier-de-la-Tour 643
Monieu-Detourbe 644
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs 645

Landes.

Saint-Cricq-Chalosse 646
Saugnac-et-Muret 647

Nièvre.

Chaulenay-Saint-Imbert 648

Seine-et-Oise.

Foyer rural intercommunal de l'Essonnes (Rune-Bonne-Veaux, Gironville) 649

Vendée.

Sainte-Hermine 650

Arrêté du 16 septembre 1950.

Calvados.

Sainte-Marguerite-d'Elle 651

Creuse.

Flayat 652

Dordogne.

Chapdeuil 653
Coulures 654
Lamonzie-Montastruc 655
Saint-Michel-de-Montaigne .. 656

Drôme.

Châtillon-en-Diois 657

Charente-Maritime.

Asnières-la-Giraud 664

Gironde.

Bonnetan 665

Meurthe-et-Moselle.

Noviant-aux-Prés 658

Seine-Inférieure.

Bretteville-du-Grand-Caux ... 659

Yonne.

Isle-sur-Serein 660
Jouy 661
Les Clérimois 662
Nailly 663

Arrêté du 30 décembre 1950.

Ain.

Groslée 666

Allier.

La Chapelle-aux-Chasses 667
La Petite-Marche 668
Saint-Bonnet-de-Rochefort .. 669

Ardèche.

Saint-Sauveur-de-Montagut .. 670

Corrèze.

Nespouls 671

Dordogne.

Bertric-Burée 672

Eure-et-Loir.

Auel 673

Gironde.

Saint-Giers-d'Ahzac 674
Saint-Germain-du-Puch 675

Hautes-Pyrénées.

Lascazères 676
Madiran 677

Indre-et-Loire.

Huismes 678
Saint-Christophe-sur-le-Nais.. 679

Jura.

Chaumergy 680

Lot.

Prayssac 681
La Tour-du-Faure 682

Lozère.

Saint-Etienne-Vallée-Française 683
Vialas 684

Maine-et-Loire.

Miré 685

Meurthe-et-Moselle.

Thélod-Parey-Saint-Césaire .. 686
Ratrize 687
Fontenoy-sur-Moselle 688

Moselle.

Romelfing 689
Saint-Jure 690

Nord.

Ruesnes 691

Oise.

Songeons 692

Rhône.

Fleurie 693

Seine-et-Marne.

Bassevelle 694

Seine-Inférieure.

Bosc-Roger-sur-Buchy 695
Saint-Aubin-Celloville 696

Var.

Rians 697

Vendée.

Coex 698

Yonne.

Montillot 699

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1950, des agents supérieurs de l'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 février 1951 : page 1563, 6e ligne, au lieu de : « 5. M. Piontkowski », lire : « 5. M. Piontkovsky » ; 10e ligne, au lieu de : « 1. MM. Flament », lire : « 1. Mme Flament ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Mise en position de mission d'un chef de service à l'Institut Pasteur de Paris.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 19 février 1951, M. le docteur R. Chaussinand, chef du service de la lèpre à l'Institut Pasteur de Paris, est placé en position de mission pour la durée de son voyage en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française et au Cameroun, en vue d'étudier le fonctionnement du service de la lèpre dans ces territoires.

Administrateurs.

Par arrêté du 2 février 1951, M. Doise (René), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, chef du service des affaires politiques du commissariat de la République française au Togo, est placé en position de mission en France pendant un mois au maximum, à compter du 7 janvier 1951, pour étudier diverses questions administratives intéressant le territoire du Togo.

Par arrêté du 6 février 1951, M. Deriaud (Paul-Charles), administrateur de 1re classe des colonies, directeur général des services économiques du haut commissariat de la République en Afrique occidentale française, est placé en position de mission en France, à compter du 17 novembre 1950 et jusqu'au 15 décembre 1950, afin de régler diverses questions d'ordre économique intéressant la fédération.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 février 1951, la démission de son emploi offerte par Mme André (Rose), sténodactylographe de 4e classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est acceptée, pour compter du 1er octobre 1947.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Complément à l'arrêté du 6 janvier 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 15 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 ;

Vu les lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950 modifiant l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et fixant les modalités relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale ;

Vu les décrets du 28 décembre 1946 et du 14 avril 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application des lois du 30 octobre 1946 et du 6 mars 1950 relatives à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale ;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 janvier 1951 susvisé est complété comme suit:

« *Au titre de membre élu des personnes qualifiées appartenant aux conseils d'administration des caisses régionales de sécurité sociale et des caisses régionales d'assurance vieillesse,*

« M. Jean Thouvignon, administrateur de la caisse régionale de sécurité sociale de Lille ».

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 février 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 22 février 1951 mettant fin aux fonctions d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin, sur la demande de l'intéressé, aux fonctions de directeur exercées à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme par M. Lehuerou-Kersel (Jean).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er mars 1951.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 22 février 1951 portant nomination d'un directeur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Spinetta (Adrien), ingénieur des ponts et chaussées, en service détaché, contrôleur général à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé directeur de la construction.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er mars 1951.

Fait à Paris, le 22 février 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Poquet (Eugénie), domiciliée 2, rue Chabot, à Montluçon (Allier), de la somme de 6.615 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Serouart, née Baron, domiciliée 18, rue des Etangs, à Fourmies (Nord), de la somme de 5.339 F et des intérêts y afférents représentant la moitié de celle de 10.677 F dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Vaton, née Duquesnoy (Odette), domiciliée 113, rue des Postes, à Lille (Nord), de la somme de 26.136 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Vandendriessche, née Neuville (Simone), domiciliée 10, rue des Frères-Vaillant, à Lille (Nord), de la somme de 25.411 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 9 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Vienne, née Allays (Jeanne), domiciliée 306, faubourg d'Arras, à Lille (Nord), de la somme de 41.898 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 12 février 1951, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Cochez, née Verwaerde, domiciliée 43, rue du Pôle-Nord, à Lille (Nord), de la somme de 6.915 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946 et spécialement l'article 5;

Vu le décret du 10 septembre 1947 étendant à l'Algérie la loi du 18 mars 1946 susvisée;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

2076 Le laboratoire Rondet-Aprin, 2, boulevard de la République, à Cannes (Alpes-Maritimes) (directeur: Mme Rondet, pharmacien; directeur adjoint: Mlle Aprin, bénéficiaire de l'article 5).

2077 Le laboratoire de M. Le Gac, docteur en médecine, 12, rue Anatole-Le Braz, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

2078 Le laboratoire de la clinique de la tuberculose de la faculté de médecine de Paris, 42, rue de Sèvres, Paris (directeur: M. Renault, docteur en médecine) (activité limitée à l'analomo-pathologie).

2079 Le laboratoire de M. Astruc (Raoul), pharmacien, place de l'Eglise, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

2080 Le laboratoire de M. Coursaget, pharmacien, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, à Confolens (Charente).

2081 Le laboratoire de M. Beasse, pharmacien, 4, place Hamelin, à Honfleur (Calvados).

2082 Le laboratoire de la Société de secours minière de Sarre et Moselle (directeur: M. Poulain, docteur en médecine) (hôpital des mines de Freyming (Moselle)).

2083 Le laboratoire de Mme Borel-Carette, pharmacien, 35, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille (Nord).

2084 Le laboratoire de M. Nicolas, pharmacien, 17, boulevard Paul-Vaillant, à Montreuil-sous-Bois (Seine).

2085 Le laboratoire de M. Eschembrenner, pharmacien, 57, rue du Faubourg-des-Postes, à Lille (Nord).

2086 Le laboratoire de M. Mignian, pharmacien, 4, rue Nationale, le Mans (Sarthe).

2087 Le laboratoire d'anatomo-pathologie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône) (directeur: M. Martin, docteur en médecine).

2088 Le laboratoire d'anatomo-pathologie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône) (directeur: M Plauchu, docteur en médecine).

2089 Le laboratoire d'anatomo-pathologie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône) (directeur: M. Feroldi, docteur en médecine).

2090 Le laboratoire d'anatomo-pathologie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône) (directeur: M. Guichard, docteur en médecine).

2091 Le laboratoire d'anatomo-pathologie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône) (directeur: M. Noël, docteur en médecine).

2092 Le laboratoire de M. Warin, pharmacien, 5, avenue d'Alsace, à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

2093 Le laboratoire de M. Guiet, docteur en médecine, 58, avenue du Général-Leclerc, le Mans (Sarthe).

2094 Le laboratoire de M. Kacufling, pharmacien, 2, place Charles-Surugue, à Auxerre (Yonne).

2095 Le laboratoire du centre hospitalier de la Rochelle (Charente-Maritime) (directeur: Mme Germain-Gourvest, pharmacienne).

2096 Le laboratoire de M. Vassy, docteur en médecine, 11 *bis*, rue Théodore-de-Banville, à Paris (Seine).

2097 Le laboratoire de M. Harouel, pharmacien, 20, rue Lamarck, à Amiens (Somme).

2098 Le laboratoire de Mlle Espeillac, pharmacien, 12, rue Durand-de-Montlauzeur, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

2099 Le laboratoire de la ligue antivénérienne, 14, rue de la Charité, à Saint-Etienne (Loire) (directeur: M. Peyrot, docteur en médecine).

2100 Le laboratoire de M. Pouyaud, docteur en médecine, place du Coderc, à Périgueux (Dordogne).

2101 Le laboratoire de M. Schwartz, pharmacien, 65, rue Poincaré, à Saint-Avold (Moselle).

2102 Le laboratoire d'analyses médicales du laboratoire d'endocrinologie appliquée, 9, rue Ryla, à Gentilly (Seine) (directeur: M. Stoliaroff, docteur vétérinaire).

2103 Le laboratoire de M. Sautreaux, pharmacien, 15, Grande-rue-de-Vaise, à Lyon (Rhône).

2104 Le laboratoire de M. Odeye, pharmacien, 4, rue de la Marne, à Lesneven (Finistère).

2105 Le laboratoire de M. Dubillot, pharmacien, 28, avenue de Grammont, à Tours (Indre-et-Loire).

2106 Le laboratoire de M. Joron, pharmacien, 113, chaussée du Bois, à Abbeville (Somme).

2107 Le laboratoire de M. Vigneron (Clovis), pharmacien, 1, rue de la Gare, à Rosendaël (Nord).

2108 Le laboratoire de M. Laffort, pharmacien, 97, rue Chanteple, à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire).

2109 Le laboratoire de M. Joveniaux (Paul), pharmacien, 9, rue Albert-Ier, à Dunkerque (Nord).

2110 Le laboratoire de M. Mellet, pharmacien à Caveirac (Gard)

2111 Le laboratoire de M. Lebas (Camille), pharmacien, 8, rue Moyenne, à Bourges (Cher).

2112 Le laboratoire de M. Kesteldot, pharmacien, 18, rue Lion-Salembier, à Tourcoing (Nord).

2113 Le laboratoire de M. Couraud, pharmacien, 141, rue de Paris, à Angoulême (Charente).

2114 Le laboratoire de M. Le Pecq, pharmacien, 5, rue Chrétien, à Mondoubleau (Loir-et-Cher).

2115 Le laboratoire de M. Tharreau, pharmacien, 17, rue Lazare-Carnot, à Segré (Maine-et-Loire).

2116 Le laboratoire de M. Goudemand, pharmacien, 45, boulevard Jeanne-d'Arc, à Montreuil-sous-Bois (Seine).

2117 Le laboratoire de M. Rouzioux, pharmacien, 100, rue Anatole-France, à Oyonnax (Ain).

2118 Le laboratoire de M. Vasseur, pharmacien à Glageon (Nord).

2119 Le laboratoire de M. Godard, pharmacien à Saint-Julien-sur-Reyssouze (Ain).

2120 Le laboratoire de MM. Ballet, docteur en médecine, et Tricheau, pharmacien, 4, rue Dubois, à Nantes (Loire-Inférieure).

2121 Le laboratoire de M. Guyot, pharmacien, 5, avenue Foch, à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

2122 Le laboratoire de l'hôpital-sanatorium Saint-François, à Strasbourg (Bas-Rhin) (directeur: M. Vaucher, docteur en médecine).

2123 Le laboratoire de M. Lafont, pharmacien, 106, rue d'Avignon, à Nîmes (Gard).

2124 Le laboratoire du centre hospitalier de Troyes (Aube) (directeur: M. Valette, docteur en médecine).

2125 Le laboratoire de Mlle Musy, pharmacien, 10, avenue des Châteaupieds, à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

2126 Le laboratoire de M. Douste-Blazy, pharmacien à Mirande (Gers).

2127 Le laboratoire de M. Marcon, pharmacien, 26, place de l'Egalité, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

2128 Le laboratoire du centre régional de transfusion sanguine, à Nice, 16, avenue Henri-Barbusse (Alpes-Maritimes) (directeur: M. Pons, docteur en médecine).

2129 Le laboratoire du centre de recherches de l'hôpital Foch, 4, avenue de l'Observatoire, à Paris (Seine) (directeur: M. Gounelle, docteur en médecine).

2130 Le laboratoire de M. Fontana, pharmacien, 26, boulevard Carnot, à Cannes (Alpes-Maritimes).

2131 Le laboratoire de Mmes Olmer-Monges, pharmaciennes, 99, rue de Tilsitt, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

2132 Le laboratoire de M. Barre, docteur en médecine, 199, rue de Vaugirard, à Paris (Seine) (activité limitée à l'anatomo-pathologie).

2133 Le laboratoire de Mme Clément, pharmacienne, 2 rue de Lorraine, à Besançon (Doubs).

2134 Le laboratoire de M. Lecluse, docteur en médecine, boulevard Carnot, à Dax (Landes).

2135 Le laboratoire de M. Rosset, pharmacien, 4, rue Hoche, à Levroux (Indre).

2136 Le laboratoire de M. Viala (Louis), docteur en médecine, place de la République, à Mostaganem (Algérie).

2137 Le laboratoire de M. Malmejac, docteur en médecine, 17, boulevard Charlemagne, à Oran (Algérie).

2138 Le laboratoire de M. Mercier, docteur en médecine, 17, rue d'Alsace-Lorraine, à Oran (Algérie).

2139 Le laboratoire de M. Charbit, pharmacien, 9, avenue Edgar-Quinet, à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

2140 Le laboratoire de M. Baylet, pharmacien, 10, boulevard Marceau, à Aïn-Temouchent (Algérie).

2141 Le laboratoire de M. Klinger, pharmacien, 18, rue de France, à Tlemcen (Algérie).

2142 Le laboratoire de M. Chastang, docteur en médecine, 17, avenue Foch, à Blida (Algérie).

2143 Le laboratoire de la clinique gynécologique de l'hôpital Edouard-Herriot, à Lyon (Rhône) (directeur: M. Haour, docteur en médecine).

2144 Le laboratoire de Mme James-Pierrat, pharmacienne, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tonnerre (Yonne).

2145 Le laboratoire de M. Delachienne, pharmacien, 72, rue de Bagneux, à Montrouge (Seine).

2146 Le laboratoire de la caisse régionale de sécurité sociale, 52, avenue du Maréchal-Foch, à Lyon (Rhône) (directeur: M. Massia, docteur en médecine).

2147 Le laboratoire de l'Hôtel-Dieu, à Marseille (Bouches-du-Rhône) (directeur: M. Antoniotti, docteur en médecine).

2148 Le laboratoire de l'hôpital-hospice de la Timone, Marseille (Bouches-du-Rhône) (directeur: M. Dunan, docteur en médecine).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 21 juin 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1938 Le laboratoire de l'institut d'hygiène de bactériologie de Bourgogne et Franche-Comté, 14, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or) (directeur: M. Chalfant, docteur en médecine).

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1893 Le laboratoire de Mme Michelet, pharmacienne, 15, place Bouillaud, à Angoulême (Charente) (directeur: Mme Michelet).

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

1 Le laboratoire de M. R. Goiffon, docteur en médecine, 8, rue de Solférino, à Paris (directeur: M. R. Goiffon; directeur adjoint: M. Bernard Goiffon, docteur en médecine).

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 28 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

967 Le laboratoire de M. Bourgeois, pharmacien, 12, boulevard de Porte-Nouvelle, à Paris (directeur: M. Bourgeois).

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

199 Le laboratoire de M. Boisdon, à Sarlat (Dordogne) (directeur: Mme Boisdon, pharmacienne).

Art. 7. — Le laboratoire d'analyses médicales du sanatorium de l'accueil du Nord, à Coubert (Seine-et-Marne), enregistré sous le nº 1670 par arrêté en date du 21 avril 1949, est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 8. — Le laboratoire de M. Delachienne, pharmacien, 34, rue de Montgallet, à Paris, enregistré sous le nº 115 par arrêté en date du juin 1947, est rayé de la liste des laboratoires en exercice.

Art. 9. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 février 1951.

Le ministre,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Liste des candidats inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des services antituberculeux et de médecin à temps complet des dispensaires publics et privés.

Par arrêté en date du 14 février 1951, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des services antituberculeux publics et privés et de médecin à temps complet des dispensaires publics et privés les candidats suivants classés par ordre de mérite :

Les docteurs :

1 MM. Plane.
2 Pecher.
3 Lengrand.
4 Arnoldi.
5 Leparoux.
6 Corolleur.
7 Caujard.
8 Barcelo.
8 Lacaumontie.
10 Bosquet.
11 Fourchon.
12 Cayet.
13 Cœuilliez.
14 Puech.
15 Dawoos.
15 Mlle Larrive.
17 MM. Quef.
17 Tribouilet
17 Ortega.
20 Leblanc.
21 Mlle Larmoyer.
21 MM. Vallet.
21 Restellini
24 Leys.
25 Rouayrenc.
25 Poggio.i.
27 Dupoirieux.
28 Bouche.
29 Dessalle.
29 Sellier.
31 Cnalic.
31 Feneau.
31 Mlle Laurent.
31 MM. Tavera.
35 Charron.
35 Largeteau.
37 Bassargette (Jean).
37 Lefrançois.
37 Bergeron.
37 Dion.
37 Sestier.
42 Cancel.
43 Mme Kuentz.
44 MM. Delon (Bernard).
45 Alexandre.
46 Roquère.
47 Rossignol.
48 Richeux.
48 Fournier.
50 Thoreux.
51 Brael.
51 Fregevo.
51 Pradal.
51 Personne.
55 Lehot.
56 Mme Boutcher (établissements et organismes privés seulement).
56 MM. Lacombe.
58 Barbero.
58 Laurent (Pierre).
60 Roux.
60 Dufour.
60 Mlle Fourcade.
60 Mme Maubras-Grovel.
60 MM. Pedailles.
65 Delord.
65 Martin.
67 Agius.
68 Bourdeix.
68 Dupain.
68 Moigneteau.
71 L'Hours.
72 Baud.
72 Debucquet.
72 Dieudonné.
72 Revert.
76 Dauphin.
76 Pasquier.
78 Delon (Jean).
78 Duplan.
78 Stefanni.
78 Rousseau.
78 Mmes Muller.
83 Barrière.
83 M. Bacle.
85 Mlle Pons.

Compte tenu des notes obtenues par M. le docteur Yves Delange, ce praticien est également déclaré reçu au concours et inscrit en surnombre sur la liste d'aptitude.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 23 février 1951.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs :

Département de l'Aisne (rapport supplémentaire de M. Nisse).

2. — Vote de la proposition de loi de MM. Yvon, Louis Michaud et Cayol étendant au commerce d'importation de poisson les dispositions de la loi n° 48-1400 du 7 septembre 1948 portant organisation et statut de la profession de mareyeur. (Nos 8002-11572. — M. Louis Michaud, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite « promotion de l'énergie » à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électrotechnique de Grenoble (vote au scrutin public, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale). (Nos 11793-12115. — M. Lespès, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 94 concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. (Nos 10126-12182. — M. Segelle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (Nos 10958-11717-12155-12272. — M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes :

I. — M. Joseph Dumas demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les raisons qui ont motivé le retard apporté au payement des traitements de décembre du personnel des collèges modernes de la Seine et quelles mesures il compte prendre pour éviter à l'avenir de tels retards. (1e appel.)

II. — M. Joseph Denais, se référant à la réponse faite le 9 novembre 1950 à sa question écrite n° 13195, demande à M. le ministre du budget quelle est la portée et quelle est la valeur légale de cette affirmation que la période de douze mois fixée par la loi du 7 janvier 1948 pour l'application du prélèvement exceptionnel et visant exclusivement les bénéfices réalisés en 1946 peut être arbitrairement étendue par l'administration à une durée supérieure. (2e appel.)

III. — M. d'Astier de La Vigerie demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de lui préciser si une société civile immobilière réunissant les conditions de forme prévues par la circulaire du 10 juin 1949, n° 2253, de la direction générale des impôts est susceptible : 1° d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés si elle procède à la vente totale ou partielle, par appartement, de l'immeuble qu'elle a fait construire et qu'elle gère depuis 1936; 2° dans la négative, à quels impôts serait assujettie, entre les mains des associés, la répartition : *a*) des prix de vente, en cours de société; *b*) du boni constitué par la plus-value après dissolution de la société. (2e appel.)

IV. — M. Gautier expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les conditions scandaleuses dans lesquelles ont été construites les habitations à loyer modéré de la cité Château-Gaillard, à Chelles (Seine-et-Marne). A la suite de malfaçons constatées, un abattement provisoire de 15 p. 100 a été accordé en diminution du prix des loyers, abattement insuffisant en raison de l'importance des malfaçons et du retard apporté dans les travaux de visibilité. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer un minimum de confort aux locataires de ces habitations à loyer modéré; quel abattement il entend leur appliquer, et si une enquête a été faite sur les faits susmentionnés. (2e appel.)

V. — M. Thamier expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que, dans une usine du Lot, des mises à pied et des licenciements arbitraires ont été opérés par une direction qui s'était particulièrement signalée par son zèle envers l'occupant jusqu'à la libération. Il lui demande, étant donné que l'inspection du travail du Lot s'est prononcée contre ces licenciements, ce qu'il compte faire pour assurer le respect de la loi. (2e appel.)

VI. — M. Thamier demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme : 1° s'il n'est pas possible de dédoubler, en gare de Cahors, les trains en direction de Libos et de Capdenac les jours de foire et les veilles de fêtes; 2° s'il n'envisage pas le remplacement des autorails « Floirat » inconfortables et dangereux qui sont en service sur ces lignes, par des autorails offrant toute garantie de sécurité; 3° s'il compte, comme le souhaitent les usagers, prendre les mesures qui s'imposent pour que la gare de Cahors ne soit plus fermée durant de longues heures pendant la nuit. (2e appel.)

VII. — M. Georges Coudray se référant à la réponse faite le 13 janvier 1950 à sa question écrite n° 12522 demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce : 1° quels résultats ont été acquis à la suite des études et travaux exécutés depuis lors, en vue de la construction d'une usine marémotrice sur la Rance; 2° quelles en sont les principales conclusions et si, déjà, elles permettent de considérer que cette usine éventuelle sera rentable; 3° s'il est en mesure de dire, approximativement, à quelle époque la construction sera entreprise. (2e appel.)

VIII. — M. Maurice Guérin demande à M. le ministre de l'industrie et du commerce : 1° les raisons qui ont causé subitement une pénurie de charbon et qui ont entraîné le retour à un régime de répartition aux négociants en gros; 2° les moyens qu'il envisage de mettre en œuvre pour assurer l'approvisionnement des foyers domestiques en charbons flambants, ceux-ci étant indispensables pour les usages domestiques.

IX. — M. René Schmitt demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelles raisons s'opposent au règlement des propriétaires expropriés de Gonneville (Manche) dont les biens ont été utilisés pour l'aménagement d'un aérodrome, et quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une attente qui dure depuis 1938.

X. — M. Guy Desson demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques à quel chiffre total se sont élevées, effectivement, les avances du Trésor autorisées par la loi n° 48-617 du 3 avril 1948, en vue de faire face aux obligations provenant de l'emploi de main-d'œuvre étrangère frontalière.

2. — Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 23 février 1951.

N° 12153. — Proposition de loi de M. Moussu tendant à réglementer la profession d'horticulteur et de pépiniériste (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 12205. — Rapport par M. Duquesne au nom de la commission du travail sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 63 concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 24e session tenue à Genève du 2 au 22 juin 1938.

N° 12206. — Rapport par M. Duquesne au nom de la commission du travail sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention entre la France et la Suisse relative à l'exercice des professions d'expert comptable et de comptable agréé, signée à Lugano le 27 avril 1948.

N° 12208. — Rapport par Mlle Prévert au nom de la commission du travail sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 77 concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi dans l'industrie des enfants et des adolescents, et la convention n° 78 concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi aux travaux non industriels des enfants et des adolescents.

N° 1209. — Rapport par Mme Francine Lefebvre au nom de la commission du travail sur le projet de loi relatif aux droits des membres participants des sociétés mutualistes, mobilisés, prisonniers de guerre, déportés politiques, résistants, travailleurs non volontaires, réfractaires au service du travail obligatoire et anciens combattants.

N° 12210. — Rapport, par Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi portant validation de l'acte dit loi du 20 janvier 1941 fixant le délai imparti aux caisses autonomes mutualistes de retraites pour le remboursement des majorations de rentes à la charge de l'Etat.

N° 12211. — Rapport, par Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi de M. Delalande, sénateur, tendant à étendre aux conseillers prud'hommes le bénéfice de la loi du 2 août 1949 permettant aux salariés membres d'un conseil général, d'un conseil municipal ou d'un conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale de participer aux délibérations de ce conseil.

N° 12217. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à garantir et codifier la propriété foncière africaine en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 12223. — Avis de M. Louis Rollin au nom de la commision de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou du comportement, délinquants ou en danger.

N° 12227. — Rapport, par M. Touchard, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à titulariser le personnel des foyers des victimes de guerre.

N° 12230. — Proposition de loi de M. Yves Fagon tendant à exonérer des droits d'enregistrement et d'hypothèques certaines acquisitions immobilières (renvoyée à la commission des finances).

N° 12235. — Rapport, par M. Alfred Coste-Floret, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi tendant à la réintégration dans l'administration des fonctionnaires et agents déportés et internés, ainsi que des veuves de guerre licenciés avant la loi du 22 juillet 1918.

N° 12236 (1). — Rapport, par M. Joseph Lanet, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme).

N° 12251. — Rapport, par M. Verneyras, au nom de la commission de la presse, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à relever la limite du poids des journaux quotidiens afférente à la première tranche du barème d'affranchissement.

N° 12306. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées créant des promotions hors concours dans la Légion d'honneur au profit d'anciens combattants de la guerre 1914-1918, en supplément de celles prévues par la loi n° 49-588 du 25 avril 1949, modifiée par la loi n° 50-917 du 9 août 1950 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12309. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi relative au statut du personnel remplaçant de l'enseignement du premier degré (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 12317. — Rapport supplémentaire par M. Yves Fagon, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° portant titularisation d'une catégorie de fonctionnaires non visés par la loi du 3 avril 1950, autorisant la transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat; 2° portant recrutement dans le corps des agents spéciaux de la sûreté nationale des fonctionnaires et agents de la sûreté nationale et des polices d'Etat dégagés des cadres ou licenciés, par application de la loi du 3 septembre 1947 et des textes qui l'ont modifiée et complétée.

N° 12319. — Rapport supplémentaire par M. Bonnet, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à préciser à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires la portée de l'article 2 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail.

N° 12320 (1). — Rapport par M. Le Sciellour, au nom de la commission de la production industrielle, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe.

N° 12324. — Proposition de résolution de M. Musmeaux tendant à inviter le Gouvernement à renoncer à l'économie prévue sur le crédit affecté au régime de sécurité sociale des étudiants (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 12331. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale, et la France et l'Extrême-Orient, l'Océan Indien, la Nouvelle-Calédonie et la Méditerranée orientale (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 12333 (1). — Proposition de résolution de M. Victor Michaut tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un secours immédiat de 10 millions de francs en faveur des familles des marins péris en mer au cours du naufrage du chalutier *Duc-de-Normandie*, de Fécamp (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de la Seine (1re circonscription) en date du 21 février 1951, que M. Hureaux (André) a été proclamé député de la Seine (1re circonscription), en remplacement de M. Ambroise Croizat.

M. Hureaux (André) est appelé à faire partie du 5e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 21 février 1951, la commission des territoires d'outre-mer a nommé:

1° MM. Aku, Barthélémy, Devinat, Juglas et Ninine, membres du conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer;

2° MM. Duveau, Malbrant, Senghor et Silvandre, membres du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — Mme Boutard, MM. Kauffmann, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Mabrut, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Ruffe, Valay, Vée (Gérard).

Excusés. — MM. Lalle, de Sesmaisons.

Suppléants — M. Durroux (de M. Baurens), M. Gourdon (de M. Florand).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Alliot, Barbier, Barrot, Béné (Maurice), Bissol, Boulet (Paul), Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Mme Douteau, MM. Marc Dupuy (Gironde), Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Nisse, Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Savard, Segelle, Vuillaume.

Commission de la réforme administrative.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), L'Huillier (Waldeck).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Besset, Bonnet, Mme Claeys, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duprat (Gérard), Duquesne, Fayet, Musmeaux, Ninine, Paul (Gabriel) (Finistère).

Excusés. — MM. Beugniez, Chassaing.

Suppléants. — MM. Bartolini (de Mme Darras), Blanchet (de M. Alfred Costes), Dumet (de M. Genest), Mme Marie Lambert (de Mme Nédelec), MM. Albert Masson (de M. Patinaud), Albert Rigal (de M. Renard).

Réunion de commission du vendredi 23 février 1951.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 23 février 1951.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres de la commission supérieure du crédit maritime mutuel (application de la loi n° 50-1536 du 13 décembre 1950).

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, prorogeant le délai imparti pour les expropriations nécessaires à la construction d'un pont sur la Seine à Tancarville. (N°s 883, année 1950, et 109, année 1951. — M. Jules Pouget, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier la délibération du conseil d'administration du Cameroun, en date du 9 avril 1948 demandant la modification du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes au Cameroun. (N°s 26 et 117, année 1951. — M. Siaut, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux modalités de répartition du produit de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. (N°s 28 et 113, année 1951. — M. Le Basser, rapporteur; et n° 126, année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Jacques Masteau, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à élever le maximum des bonifications de rentes susceptibles d'être accordées aux déposants de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse atteints d'une incapacité absolue de travailler. (N°s 901, année 1950, et 111, année 1951. — M. Menu, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, majorant à titre provisoire certaines prestations familiales. (N°s 101 et 125, année 1951. — M. Menu, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. N..., rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Durieux, rapporteur; et n° , année 1951. — Avis de la commission des finances. — M. Aubert, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er étage. — Depuis M. Jacques-Destrée, jusques et y compris M. Laurent-Thouverey.

Tribunes. — Depuis M. Le Basser, jusques et y compris M. de Montalembert.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 23 février 1951.

N° 122. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (justice).

N° 127. — Rapport de M. de Montalembert en vue de présenter les candidatures pour les trois sièges du comité constitutionnel.

N° 130. — Projet de loi tendant à ratifier la convention créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale.

Convocation de commission.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 23 février 1951, à quinze heures (local n° 221) :

Examen pour avis de la proposition de loi (n° 128, année 1951) relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique.

Réunion du vendredi 23 février 1951.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quinze heures. — Local n° 221.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 février 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du ministre de la France d'outre-mer aux deux questions orales suivantes (conformément à la procédure prévue par les articles 86, 88 et 89 du règlement).

I. — M. Jousselin demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, à l'occasion de la récente conférence à Paris des directeurs de l'enseignement outre-mer, quelle est la politique scolaire qui sera adoptée et mise en pratique dans les territoires d'outre-mer et territoires associés, en particulier : *a*) pour l'élaboration des programmes et l'organisation des examens adaptés aux besoins propres de chaque territoire ; *b*) pour l'établissement des relations entre le ministère de la France d'outre-mer et le ministère de l'éducation nationale ; *c*) pour la réalisation de la décentralisation de l'enseignement outre-mer.

II. — M. Catrice demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir exposer quelles sont les intentions de son ministère vis-à-vis des programmes et des tendances pédagogiques de l'enseignement du premier degré à Madagascar et en particulier de vouloir bien indiquer, à propos de la fusion prévue de l'enseignement pour Européens et de l'enseignement pour autochtones à Madagascar, quelle sera la place qui sera maintenue à la langue malgache et à l'histoire et à la géographie malgaches dans l'enseignement du premier degré.

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de Mme Cardot invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie) et les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles et y rendre obligatoire l'instruction des filles et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes. (N°s 152, année 1950, et 47, année 1951. — Mme Malroux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Dorange, Bégarra, Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à organiser, dans les grandes circonscriptions administratives des territoires d'outre-mer, le payement foirain des pensions aux anciens combattants et anciens militaires. (N°s 291, année 1950, et 44, année 1951. — M. Borrey, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de M. Catrice tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France. (N°s 222, année 1950, et 36, année 1951. — M. Catrice, rapporteur; et n° 45, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Gaignard, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, renouvelant pour une période d'un an la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française. (N°s 8 et 56, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à proroger, à compter du 1er décembre 1950, les dispositions du décret du 29 avril 1942 déterminant en Nouvelle-Calédonie et dépendances les cas dans lesquels les propriétaires sont autorisés à donner congé à leurs locataires. (N°s 19 et 57, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 21 février 1951.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Boisdon, Boulix-Basset, Bour (Alfred), Jousselin, Junillon, Lombardo, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Nignan, Pialoux, Randretsa, Simon (Paul).

Excusés. — MM. Ebédé, Ibrahim, Mlle Lafon, MM. Morel, Belabed, Polycarpe, Sarraut (Oomer), Sousatte, Thonn Ouk, Touré, Chekkal-Daho.

Suppléants. — M. Junillon (de M. Bourgarel), M. Lombardo (de Guy de Boysson), M. Barbé (de M. Chassiot), M. Antonini (de M. Giard).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Buu Kinh, Nguyen Huy Lai.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 21 février 1951.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Barbé, Bidet, Canombo, Coquart, Gentet, Juge, Lapart, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Boussenot, Darlan, Laurent-Eynac, Laurin, L'Huillier, Mitterrand, Sarraut (Albert), Souvannavong Ouroth, Tran Van Kha, Vanier, Zinsou, Soppo Priso.

Suppléants. — M. Max André (de M. Corval), M. Alduy (de M. Telau), Bidet (de M. Ya Doumbia), M. Barbé (de M. Lozeray).

Assistait, en outre, à la séance. — M. l'abbé Gervain, représentant le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 22 février 1951.

Présents. — MM. Antonini, Bolnix-Basset, Coquart, Delmas (Louis), Léon Moreux (René), Peretti (de), Piot, Sylvestre, Themia, Tubert (général).

Suppléants — M. Antonini (de M. Michard-Pellissier), M. Coquart (de M. Sar Diawar), M. Bolnix-Basset (de M. Foukhebona), M. Delmas (Louis) (de M. Blachette), Mlle Lafon (de M. Curabet), M. Piot (de M. Comiti), M. Sylvestre (de M. Charlier), M. Themia (de M. Vendenboomgaërde), M. Tubert (général) (de M. Mitterrand).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans des musées classés et contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, sont déclarés vacants:

Le poste de conservateur (musées classés) des musées municipaux de Nice;

Le poste de conservateur (musées contrôlés) des musées municipaux de Mulhouse.

Les candidats à ces emplois qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 16 septembre 1950 devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée contrôlé ci-après désigné est déclaré vacant:

Bastia: Musée corse (musée municipal).

Les candidats à cet emploi qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 16 septembre 1950, devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, Palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la septième tranche de la loterie nationale 1951 a eu lieu à Hyères (Var), le 21 février 1951, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
2	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
9	—	1.000 F.	1.000 F.
57	—	1.500 F.	3.000 F.
41	—	2.000 F.	4.000 F.
74	—	2.500 F.	5.000 F.
945	—	3.000 F.	6.000 F.
357	—	4.000 F.	8.000 F.
679	—	5.000 F.	10.000 F.
858	—	6.000 F.	12.000 F.
477	—	7.000 F.	14.000 F.
2.527	—	20.000 F.	40.000 F.
2.944	—	20.000 F.	40.000 F.
9.789	—	20.000 F.	40.000 F.
2.337	—	30.000 F.	60.000 F.
6.050	—	30.000 F.	60.000 F.
7.284	—	30.000 F.	60.000 F.
3.595	—	40.000 F.	70.000 F.
5.658	—	40.000 F.	70.000 F.
9.228	—	40.000 F.	70.000 F.
4.887	—	50.000 F.	80.000 F.
56.425	—	100.000 F.	100.000 F.
67.021	—	100.000 F.	100.000 F.
72.438	—	100.000 F.	100.000 F.
02.288	—	300.000 F.	200.000 F.
25.238	—	300.000 F.	200.000 F.
61.938	—	300.000 F.	200.000 F.
30.514	—	500.000 F.	300.000 F.
63.471	—	500.000 F.	300.000 F.
90.437	—	500.000 F.	300.000 F.
15.712	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
043.278	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
091.990	—	1.000.000 F.	500.000 F.
102.601	—	1.000.000 F.	500.000 F.
114.729	—	1.000.000 F.	500.000 F.
221.526	—	1.000.000 F.	500.000 F.
021.318	—	1.200.000 F.	600.000 F.
074.898	—	1.200.000 F.	600.000 F.
188.165	—	1.200.000 F.	600.000 F.
235.678	—	1.200.000 F.	600.000 F.
099.757	—	2.000.000 F.	700.000 F.
142.545	—	2.000.000 F.	700.000 F.
185.811	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
116.127	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
074.366	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
295.236	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 28 février 1951 à Paris.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de café en provenance de l'Equateur, et des Etats-Unis d'Indonésie.

Les importateurs sont informés qu'il est ouvert un crédit à l'importation de cafés en provenance :

1° De l'Equateur (poste 1 du plan d'achats 1951) ;

2° Des Etats-Unis d'Indonésie (poste 3 de l'accord commercial franco-indonésien paraphé le 31 janvier 1951).

Les offres devront porter sur des lots d'au moins cinquante sacs avec indication du tonnage correspondant, embarquement sous deux mois, être présentées lot, poids net d'embarquement, et mentionner le nom du livreur d'origine.

Chaque qualité proposée devra faire l'objet *d'une offre distincte formulée sous pli séparé.*

Les offres devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e), qui, par dérogation aux articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les examinera au fur et à mesure de leur dépôt à partir du 6 mars 1951, assisté du comité technique d'importation du café.

Seules seront examinées le 6 mars 1951 les offres parvenues le même jour avant midi.

Celles qui parviendront après l'heure fixée seront conservées en vue d'un examen ultérieur dans la mesure où le montant des offres reçues le 6 mars 1951 avant midi et acceptées par le comité technique d'importation du café apparaîtrait inférieur aux possibilités d'importation.

Les importateurs adhérant à un syndicat représenté par un de ses membres au comité technique d'importation et dont les offres auront été retenues devront en être informés dans la soirée même du 6 mars 1951 par les soins de ce syndicat.

Les autres importateurs devront, pour connaître la suite réservée à leurs offres, téléphoner le 6 mars 1951, à partir de dix-huit heures, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires (à BALzac 05-40 et 12-11).

Celle-ci confirmera ultérieurement par lettre à tous les intéressés le montant des offres retenues.

Après acceptation des offres, les demandes d'autorisation d'importation correspondantes devront être soumises, avant le 12 mars 1951, à dix-sept heures trente, pour visa à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, à Paris (8e), qui en assurera la transmission à l'office des changes, sous-direction des licences et autorisations commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e).

Avis aux importateurs de cellulose de paille originaire et en provenance d'Italie.

(Poste 57 de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950.)

Les importateurs sont informés de ce que, par dérogation à la règle générale d'utilisation par tranches semestrielles des contingents d'importation prévus par la liste B 1 de l'accord commercial franco-italien du 8 décembre 1950, le contingent ouvert au titre du poste 57 : « Cellulose de paille » est, d'ores et déjà, réalisable en totalité.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle AC, continueront donc à être valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) selon les modalités prévues par le titre II de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie, publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1950 (pp. 13502 à 13504).

Avis aux importateurs d'oxyde de zinc originaire et en provenance du Mexique.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats de produits mexicains 1950-1951 (poste n° 15), d'un crédit utilisable dans le cadre de l'accord de payements franco-mexicain du 11 juillet 1950 et destiné au financement d'importations d'oxyde de zinc originaire et en provenance du Mexique.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules modèle AC, seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis, et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de haricots secs originaires et en provenance du Portugal ou des possessions portugaises.

(Poste 27 : Divers général, de l'accord commercial franco-portugais du 11 décembre 1950.)

Les importateurs sont informés qu'il est ouvert, par imputation sur le poste 27 : « Divers général » de l'accord commercial franco-portugais du 11 décembre 1950, un contingent de 6.000 tonnes pour l'importation de haricots autres que de semence (n° Ex. 69 A du tarif des douanes) originaires et en provenance du Portugal ou des possessions portugaises.

Les modalités de réalisation de cette opération sont fixées comme suit :

1° Les importations porteront sur des haricots blancs nains ou sur des haricots rouges ;

2° Elles ne seront autorisées qu'à partir du 1er mars 1951, et sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section 1, paragraphe II (A, B, C,) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires ;

3° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949 inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949 ;

4° L'indice de codification statistique à indiquer sur les exemplaires des certificats d'importation à l'endroit prévu à cet effet, ainsi que sur la déclaration de douane sera 13 (treize).

Les marchandises devront être obligatoirement déclarées pour la mise à la consommation ;

5° Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D) de l'avis n° 483 de l'office des changes déjà cité ;

6° Un avis ultérieur informera les importateurs de l'épuisement du contingent ouvert par le présent avis.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'une nouvelle tranche de crédits utilisables dans le cadre de l'accord financier franco-brésilien du 8 mars 1950 et destinés au financement de certaines importations de produits originaires et en provenance du Brésil.

Les conditions dans lesquelles pourront être effectuées ces importations sont fixées ainsi qu'il suit :

Numéro de poste.	TITRE Ier. — *Produits importés par des groupements ou des organismes assimilés.*
1	Fèves de cacao. — Société d'achat en commun des chocolatiers et confiseurs.
2	Huile de coton. — Groupement national d'achat des produits oléagineux (ou importateurs particuliers agissant par délégation de ce groupement).

TITRE II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation de produits repris au présent titre seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste.	
3	Emétine.
4	Glandes opothérapiques.
5	Produits pharmaceutiques divers.
6	Mica.
7	Minerai de niobium.
8	Minerai de zirconium.
9	Béryl.
10	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement d'importations de produits brésiliens non repris nommément au présent avis ou à l'avis du 16 mars 1950. Les demandes d'autori-

sation d'importation présentées au titre de ce poste ne seront satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction des relations économiques extérieures).

Il est précisé que :

1° Sont abrogées les dispositions des avis aux importateurs de produits brésiliens publiés au *Journal officiel* des 21 octobre 1949, 10 novembre 1949, 11 mars 1950, 4 avril 1950, 29 avril 1950 et 6 juin 1950;

2° Les importations de café vert et de coton brut originaire et en provenance du Brésil continueront à être effectuées dans les conditions fixées par les avis aux importateurs publiés au *Journal officiel* des 1er avril 1950 (coton) et 3 septembre 1950 (café vert);

3° Aucune modification n'est apportée aux modalités d'importation des produits brésiliens énumérés à l'avis du 18 mars 1950.

Ministère de la défense nationale.

Avis aux candidats du concours d'admission, en 1951, à l'école polytechnique.

Les candidats à l'école polytechnique sont informés que les compositions en 1951 commenceront le vendredi 25 mai et se poursuivront sans arrêt jusqu'au jeudi 31 mai inclus.

L'ordre dans lequel seront faites les compositions est celui prévu à la circulaire du 5 janvier 1951 concernant le concours de 1951, portant complément à l'instruction permanente du 17 janvier 1950.

L'instruction permanente et la circulaire complémentaire sont, dès maintenant, en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).

Dans les centres de compositions où le nombre de candidats l'exigera, il pourra y avoir deux séances pour la composition de dessin, la deuxième séance aura lieu le jeudi 31 mai 1951, de quatorze heures à dix-sept heures. Dans ce cas, les candidats seront divisés en deux groupes et le sort décidera celui des deux groupes qui composera le premier.

Ils seront munis de porte-plume et d'encre, tous les papiers nécessaires étant fournis.

Les candidats ne doivent apporter aucun papier, document ou accessoire autres que ceux mentionnés explicitement sur l'instruction qui est affichée avant le concours par la commission de surveillance.

Les candidats apporteront le 26 mai 1951 seulement, deuxième jour des compositions, les cartons, planches et accessoires qui leur seront nécessaires pour l'épure, le dessin graphique et le dessin d'imitation. Les cartons à dessin doivent être vides.

Dessin d'imitation. — Les candidats du concours de 1951 sont informés qu'ils auront à dessiner d'après la bosse, le buste du maréchal Foch, posé sur une selle de sculpteur, soit sur une chaise placée sur une table.

Le dessin devra comprendre la totalité du plâtre. Toutes ses parties devront être exécutées à une même échelle, qui devra être aussi grande que le permettront les dimensions de la feuille, moins une marge de deux centimètres.

On emploiera pour cette composition la planche ou le carton qui aura servi pour la composition de géométrie descriptive.

Les modèles nécessaires au concours d'admission dans les centres écrits de province pourront être demandés dès à présent à l'école par le proviseur du lycée, qui fournit le modèle du concours.

Les autres établissements (de Paris et province) pourront se procurer à leurs frais le modèle précité à partir du 20 février 1951 à la maison Lorenzi frères, 19, rue Racine, Paris (6e).

La maison Lorenzi a pris toutes dispositions pour assurer l'expédition des bustes.

Langues vivantes. — La composition de langue vivante obligatoire (Allemand ou Anglais) comportera une version (texte de prose assez long, mais de difficulté moyenne) et un thème court — texte facile — avec en renvoi la traduction des mots particulièrement difficiles.

L'emploi du dictionnaire sera autorisé pour la version et interdit pour le thème.

La composition de langue vivante facultative est limitée aux langues vivantes: allemand ou anglais (en dehors de celle choisie par le candidat comme langue obligatoire), italien, espagnol, russe. Cette composition consistera en un thème (texte facile de vocabulaire usuel) sans dictionnaire, ni lexique.

Instructions spéciales aux candidats du centre de Paris. — Les instructions seront données ultérieurement.

Sursis pour les examens oraux. — L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions relatives à l'octroi des sursis pour raisons de santé aux examens oraux (art. 21, § C, de l'instruction du 17 janvier 1950).

Remarques importantes. — 1° L'usage de la table de logarithmes à cinq décimales et de règles ou cercles à calcul *sans formules* est autorisé pour toutes les épreuves scientifiques.

L'usage de la règle ou du cercle à calcul et des tables de logarithmes *avec formules* est interdit;

2° La connaissance de l'instruction permanente du 17 janvier 1950 et de la circulaire complémentaire du 5 janvier 1951 est obligatoire pour tous les candidats; ils ne pourront en aucun cas arguer de leur ignorance des prescriptions qu'elles contiennent.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de viandes fraîches, peaux vertes, laines en suint, poils, crins, soies, cornes et onglons.

L'arrêté du 3 février 1951, paru au *Journal officiel* du 14 février 1951, a complété les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 31 août 1949, paru au *Journal officiel* du 10 septembre 1949.

Cependant, une dérogation générale d'importation et de transit sur le territoire de la France métropolitaine est accordée pour les marchandises ci-après:

1° Viandes ou quartiers de viande fraîche, de ruminants ou porcins en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, sous la réserve de l'application des dispositions du décret du 15 février 1949 (*Journal officiel* du 17 février 1949);

2° Laines en suint en provenance du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, des territoires de l'Afrique du Sud, de Madagascar, d'Irak, de Turquie et des Indes (dans ce dernier cas, à condition que les laines aient été entreposées en Grande-Bretagne);

3° Peaux vertes, laines en suint, poils, cornes, soies, crins, onglons en provenance du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de Madagascar.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de sous-directeur des hospices de Tourcoing (Nord).

Est déclaré vacant le poste de sous-directeur des hospices de Tourcoing (Nord).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis au directeur départemental de la population du Nord, 91, rue d'Esquermes, à Lille.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	21 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	22 février 1951 — Cours relevés avant Bourse	22 février 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
699 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 75 .....
1224 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 50 .....
8135 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8130 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	164 20 .....
334 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	334 30 .....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 15 FEVRIER 1951	AU 8 FEVRIER 1951
Encaisse or		182.784.771.248 »	182.784.771.248 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		184.143.346.505 »	177.617.218.370 »
Monnaies divisionnaires		4.083.174.115 »	4.115.520.039 »
Comptes courants postaux		13.281.867.881 »	16.847.376.332 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		131.900.000.000 »	133.800.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.351 »	5.002.537.351 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		165.500.000.000 »	165.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	289.498.109.347 »		
Effets escomptés sur l'étranger	101.296.183 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	23.728.302.000 »	401.237.070.025 »	397.451.018.695 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	77.909.262.495 »		
Effets négociables achetés en France (7)		130.958.311.633 »	139.376.527.719 »
Avances à 30 jours sur effets publics		15.985.839.000 »	15.767.779.000 »
Avances sur titres		5.380.111.249 »	5.538.949.128 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		11.889.002.031 »	12.573.903.473 »
Divers		18.198.953.252 »	18.275.151.609 »
Total		1.754.393.575.838 Fr.	1.755.837.044.999 Fr.

PASSIF		AU 15 FEVRIER 1951	AU 8 FEVRIER 1951
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.552.880.265.950 »	1.575.841.708.905 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	64.067.883 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	30.201.974.124 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	78.179.129.219 »	168.365.965.326 »	155.844.807.663 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds, dispositions et autres engagements à vue	59.917.794.100 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		32.625.507.358 »	23.638.691.227 »
Total		1.754.393.575.838 Fr.	1.755.837.044.999 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949.

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878 loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1914 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1941 approuvée par la loi du 15 juillet 1941, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 23 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures;
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des ETABLISSEMENTS GEORGET FILS

CAPITAL : 200.000.000 DE FRANCS
ROUTE DE ROCHE-MAURICE, NANTES-CHANTENAY
Registre du commerce : 1191 B.

Obligations 6 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 23 obligations sorties au tirage du 13 février 1951 et formant, avec les 124 obligations rachetées par la société émettrice, la totalité des 147 obligations à amortir au 1er avril 1951;**

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
17	51	724	51	1.823	49
32	49	774	46	1.849	50
36	45	787	49	1.861	50
95	51	805	50	1.939	51
117	50	826	49	1.950	50
155	50	827	49	1.992	50
172	48	836	50	2.055	51
173	49	951	48	2.084	49
198	49	987	50	2.085	49
208	50	1.010	50	2.219	51
225	50	1.018	50	2.266	50
226	50	1.138	50	2.283	51
285	48	1.170	50	2.314	50
301	50	1.272	51	2.318	48
305	46	1.286	51	2.331	50
314	51	1.287	51	2.379	51
393	51	1.375	49	2.385	51
428	50	1.531	50	2.431	50
443	49	1.563	50	2.446	50
455	50	1.602	51	2.454	51
542	50	1.608	50	2.464	50
573	49	1.647	51	2.468	50
593	50	1.649	51	2.678	51
631	50	1.699	51	2.821	50
662	51	1.703	51	2.854	50
673	50	1.781	49	2.954	50
675	50	1.797	48	2.996	51

VERRERIES HEMAIN FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 77.280.000 F
SIÈGE SOCIAL : RIVE-DE-GIER (LOIRE)

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse 27 obligations 4 1/4 0/0 1944, soit l'intégralité de l'annuité prévue pour le 1er mars 1951.
En conséquence, il n'a pas été procédé à un tirage au sort.

Le conseil d'administration.

Liste de rappel des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

114 408 471 901 1.117.

ANNUITES LEROUVILLE A SEDAN

Cent quarante-neuvième tirage.

237 annuités sorties au tirage du 30 janvier 1951 et remboursables au pair à partir du 1er mars 1951 sous déduction des impôts.

84	220	257	345	364	8.295	8.392	8.400	8.421	8.427
391	415	421	615	910	8.515	8.557	8.706	8.736	8.788
1.022	1.070	1.207	1.216	1.266	8.808	8.826	8.837	8.882	8.927
1.305	1.415	1.450	1.572	1.687	8.965	9.131	9.177	9.199	9.223
1.770	1.802	1.864	1.879	1.896	9.287	9.308	9.318	9.382	9.589
2.081	2.165	2.203	2.210	2.246	9.639	9.694	9.753	9.768	9.847
2.251	2.282	2.287	2.328	2.339	9.872	10.035	10.089	10.166	10.248
2.395	2.458	2.461	2.562	2.573	10.303	10.350	10.356	10.389	10.381
2.711	2.831	2.836	2.875	3.085	10.413	10.452	10.491	10.508	10.580
3.228	3.314	3.518	3.637	3.727	10.662	10.723	10.775	10.839	10.879
3.772	3.849	3.905	3.995	4.012	10.908	11.039	11.178	11.206	11.235
4.056	4.095	4.136	4.206	4.233	11.278	11.295	11.382	11.385	11.502
4.612	4.620	4.649	4.718	4.958	11.425	11.462	11.470	11.477	11.718
4.967	5.081	5.117	5.140	5.319	11.856	11.854	11.950	12.033	12.137
5.353	5.526	5.527	5.534	5.653	12.183	12.318	12.649	12.670	12.694
5.734	5.753	5.754	5.910	6.013	12.810	12.869	12.997	13.058	13.094
6.026	6.027	6.044	6.156	6.222	13.106	13.131	13.236	13.242	13.266
6.240	6.314	6.388	6.437	6.665	13.288	13.297	13.351	13.483	13.526
6.702	6.740	6.755	6.769	6.779	13.568	13.584	13.673	13.799	13.830
6.822	6.931	6.946	7.055	7.133	13.879	13.961	13.995	14.035	14.098
7.150	7.182	7.243	7.242	7.262	14.082	14.153	14.587	14.602	14.523
7.412	7.513	7.574	7.591	7.667	14.529	14.606	14.706	14.752	14.754
7.677	7.738	7.781	7.804	7.827	14.774	14.931	15.052	15.124	15.152
7.929	7.993	8.093	8.121	8.155	15.194	15.231			

La liste des numéros restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 13 mars 1949.

MAISON GUICHER ET COSTE

GUICHER, COSTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 44 A 52, AVENUE CONDORCET, VILLEURBANNE (RHÔNE)
R. C. : Lyon B 3264.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 6.000 obligations 6 0/0 (ex-4 0/0) 1936 de 2.000 F, la société Maison Guicher et Coste, Guicher, Coste et Cie a épuisé par voie de rachats en Bourse de 185 obligations l'annuité du 15 mars 1951 prévue au tableau d'amortissement.
En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les obligations amorties au premier tirage du 31 janvier 1947 ont été remboursées en totalité.

FORGES et FONDERIES de SAINT-NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 4, RUE GALILÉE, PARIS (16e)
R. C. : Seine 26457.

Obligations 4 0/0 1935 *de* 2.000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mai 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

NOUVELLE-CALEDONIE

EMPRUNT 4 0/0 1909

Liste des numéros d'obligations amorties au tirage du 10 janvier 1951 et remboursables aux guichets du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, dans les conditions suivantes: **123 numéros d'obligations remboursables à partir du 1er mars 1951** à raison de **500 F, 125 numéros d'obligations remboursables dans les mêmes conditions à partir du 1er septembre 1951 et des numéros d'obligations restant à rembourser.**

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
6	3/48	1.366	9/47	2.713	9/43
19	3/51	1.370	9/50	2.739	3/51
54	3/51	1.382	9/50	2.750	9/51
79	9/51	1.398	3/51	2.765	9/51
91	3/51	1.449	9/51	2.766	9/51
104	3/51	1.451	9/49	2.769	9/50
115	3/51	1.465	3/51	2.773	9/47
149	9/51	1.492	9/49	2.788	9/51
151	9/49	1.493	3/50	2.790	9/49
163	9/51	1.499	3/51	2.794	3/51
221	3/50	1.502	3/50	2.842	3/51
226	3/51	1.503	3/50	2.856	9/50
243	9/50	1.510	3/51	2.859	9/50
263	3/51	1.517	3/51	2.860	9/48
266	9/47	1.527	9/51	2.868	3/51
279	9/51	1.538	3/51	2.869	3/51
326	9/51	1.549	9/50	2.913	9/51
327	3/51	1.555	3/50	2.919	3/51
419	3/51	1.556	9/51	2.923	3/49
420	9/49	1.559	3/48	2.956	9/49
469	3/50	1.560	9/49	2.962	9/49
473	3/50	1.566	3/51	2.983	9/51
481	3/51	1.597	9/51	2.990	3/50
490	9/47	1.612	9/50	2.997	9/51
492	9/50	1.636	3/51	2.998	3/51
503	3/51	1.643	9/51	3.001	9/49
515	9/51	1.648	9/50	3.027	9/51
517	9/51	1.660	9/51	3.041	3/43
519	3/51	1.671	9/51	3.043	3/51
538	9/51	1.704	9/51	3.123	3/51
552	9/51	1.712	9/51	3.125	9/50
573	3/48	1.744	9/50	3.169	9/51
607	9/50	1.761	3/51	3.192	9/51
619	9/51	1.769	3/51	3.233	3/50
623	3/50	1.792	9/49	3.252	9/50
625	3/51	1.795	9/50	3.255	3/50
672	3/51	1.834	9/51	3.278	9/50
675	3/51	1.850	9/50	3.286	3/51
694	9/50	1.913	3/51	3.296	3/51
701	3/51	1.932	3/51	3.329	9/49
815	3/48	1.956	3/51	3.337	3/51
818	3/50	1.959	3/51	3.364	9/46
851	3/51	2.011	3/51	3.378	9/51
865	3/51	2.026	9/47	3.393	3/51
868	3/51	2.065	9/50	3.411	9/51
875	9/51	2.119	3/51	3.452	9/50
882	9/51	2.119	3/51	3.472	3/51
888	9/50	2.164	9/50	3.474	9/51
892	9/48	2.230	3/51	3.513	9/47
896	3/51	2.242	3/51	3.522	9/50
939	9/51	2.270	3/51	3.526	9/51
942	9/51	2.286	9/51	3.529	3/49
1.006	3/50	2.290	9/51	3.531	3/51
1.030	3/51	2.291	9/50	3.535	9/51
1.036	9/50	2.292	9/49	3.541	9/51
1.074	9/51	2.305	9/51	3.603	3/51
1.092	9/51	2.328	9/51	3.625	9/51
1.127	9/51	2.365	9/50	3.636	9/51
1.158	9/49	2.366	9/47	3.651	3/51
1.163	3/48	2.371	3/51	3.658	3/47
1.167	9/50	2.378	9/51	3.665	9/51
1.193	9/48	2.380	3/51	3.670	9/51
1.205	9/49	2.399	3/51	3.703	9/47
1.212	9/50	2.409	9/51	3.710	3/51
1.223	9/49	2.458	9/51	3.711	3/50
1.230	3/49	2.497	3/51	3.727	3/51
1.231	9/51	2.506	9/48	3.760	9/51
1.234	3/51	2.523	9/51	3.763	9/51
1.245	9/43	2.559	9/43	3.792	9/50
1.246	9/51	2.637	9/51	3.793	9/51
1.252	9/50	2.650	9/51	3.815	3/47
1.267	3/51	2.655	9/50	3.816	9/46
1.276	9/51	2.666	3/50	3.896	9/47
1.314	3/51	2.680	9/51	3.888	9/51
1.317	3/51	2.686	9/51	3.913	9/51
1.336	3/50	2.698	3/50	3.916	9/51
1.350	3/51	2.699	3/51	3.956	9/51
1.361	9/51	2.712	3/50	3.978	9/50
4.000	9/51	5.251	9/51	6.378	9/51
4.004	3/50	5.266	3/51	6.385	3/50
4.018	3/50	5.268	3/51	6.394	3/51
4.032	9/49	5.298	9/51	6.419	3/51
4.035	9/51	5.306	3/51	6.422	3/49
4.056	3/51	5.318	9/51	6.428	9/51
4.065	9/50	5.361	9/51	6.441	3/51
4.095	9/50	5.362	9/51	6.453	9/51
4.098	9/51	5.364	3/49	6.454	9/51
4.127	9/51	5.367	3/51	6.505	3/46
4.130	3/50	5.387	9/49	6.531	9/51
4.154	9/51	5.404	9/51	6.546	9/51
4.159	9/51	5.412	3/51	6.583	9/50
4.210	9/50	5.437	9/43	6.615	9/44
4.225	9/49	5.439	9/45	6.620	9/51
4.242	9/51	5.463	9/51	6.631	3/51
4.250	9/51	5.472	3/49	6.664	3/50
4.269	3/50	5.481	9/50	6.686	9/49
4.308	3/47	5.530	9/51	6.694	9/51
4.309	3/51	5.531	9/48	6.699	3/46
4.333	9/48	5.570	3/51	6.709	9/49
4.353	3/45	5.571	3/50	6.721	3/50
4.361	9/50	5.639	9/50	6.730	3/49
4.374	3/51	5.657	3/51	6.736	3/50
4.375	9/50	5.691	9/51	6.742	9/49
4.379	3/51	5.706	3/51	6.744	9/48
4.382	9/51	5.721	9/51	6.749	3/50
4.385	3/50	5.729	9/48	6.750	9/50
4.400	9/49	5.747	3/47	6.753	3/51
4.426	3/51	5.756	9/43	6.760	9/47
4.437	9/46	5.763	3/51	6.763	3/51
4.466	9/51	5.783	3/51	6.765	3/51
4.468	9/49	5.830	3/51	6.770	9/47
4.481	9/51	5.841	3/50	6.775	9/51
4.492	3/51	5.845	3/49	6.792	3/51
4.497	9/50	5.847	9/51	6.802	3/51
4.501	9/40	5.852	9/51	6.809	3/50
4.522	3/51	5.882	9/50	6.828	3/47
4.542	3/51	5.906	3/51	6.829	9/49
4.554	3/32	5.921	3/50	6.835	3/51
4.578	3/51	5.977	9/51	6.846	3/50
4.600	9/51	5.992	9/49	6.852	3/50
4.622	9/50	5.998	3/46	6.878	9/50
4.636	3/49	6.035	9/50	6.882	9/51
4.693	9/51	6.075	3/51	6.888	3/47
4.752	3/51	6.079	9/50	6.892	9/51
4.766	9/51	6.090	9/50	6.894	3/50
4.780	9/50	6.125	3/51	6.896	9/51
4.812	9/49	6.138	9/50	6.899	9/51
4.818	9/50	6.147	3/50	6.901	9/51
4.849	9/49	6.163	3/51	6.919	9/51
4.858	9/50	6.181	3/50	6.953	9/51
4.870	9/50	6.185	3/50	7.008	3/51
4.911	3/51	6.195	3/51	7.010	3/51
4.985	3/51	6.198	3/51	7.049	9/51
4.997	9/50	6.203	9/51	7.055	9/51
4.999	9/47	6.227	3/50	7.079	3/51
5.002	9/28	6.233	3/51	7.084	9/51
5.011	3/45	6.250	3/49	7.105	9/50
5.030	9/51	6.256	3/50	7.126	9/51
5.036	9/50	6.259	3/51	7.133	9/49
5.037	3/51	6.277	3/50	7.143	3/49
5.052	3/51	6.281	9/49	7.150	9/47
5.054	3/51	6.282	3/50	7.157	3/50
5.089	3/50	6.287	3/51	7.208	3/49
5.092	9/49	6.292	3/51	7.209	9/49
5.133	9/48	6.293	9/49	7.249	3/50
5.146	9/50	6.298	3/51	7.256	9/51
5.191	3/48	6.320	9/51	7.264	3/51
5.197	9/51	6.322	3/50	7.269	3/51
5.205	3/50	6.360	9/51	7.273	9/51
5.228	9/51	6.375	9/50	7.339	3/51
5.236	3/51	6.376	3/34	7.373	3/51

CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

UNION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ANONYME A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE DE BELLECHASSE, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine no 279066 B.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 (émission avril 1944).

MM. les obligataires sont informés que la Caisse centrale de crédit coopératif, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F (avril 1944), a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à son amortissement du 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les obligations amorties antérieurement par tirage sont toutes remboursées.

PAUL MULLER, PORTAL & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

6, BOULEVARD SERGENT-TRIAIRE, NIMES

R. C.: Nimes 12532.

Obligations de 150 F à 4,50 0/0 1939.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 11 obligations sorties au neuvième tirage au sort du 29 décembre 1950 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1951. Ces obligations sont remboursables à 150 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement

NUMÉROS	SÉRIES	ANNÉES d'amortissement.
2	1 — 2 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
17	1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 13	49
22	Remboursables dans les quatorze séries.	50
34	1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 13 — 14	49
54	3 et 11	45
60	Remboursables dans les quatorze séries.	50
85	1 — 10 — 11	48
92	Remboursables dans les quatorze séries.	50
102	13	44
124	Remboursables dans les quatorze séries.	50
134	6 — 11 — 13	47
168	11 et 14	45
169	14	45
173	Remboursables dans les quatorze séries.	50
188	2 — 6 — 13 — 14	47
189	4 — 6 — 13	48
208	2 — 3 — 6 — 11 — 14	48
215	3	44
216	3	44
225	Remboursables dans les quatorze séries.	50
242	Remboursables dans les quatorze séries.	50
246	3 — 10 — 13	45
250	10	43
259	2 — 3 — 10 — 11 — 14	46
270	14	43
277	1 — 3 — 4 — 13 — 14	48
303	6 et 14	43
341	14	46
349	1 — 13 — 14	48
361	1 et 14	46
367	1 — 4 — 11 — 14	47
386	Remboursables dans les quatorze séries.	50
390	13 — 14	48
392	13 — 14	48
394	11 — 14	48
400	5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
430	1 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 14	49
434	1 et 14	43
439	1 — 3 — 11 — 14	47
457	1 — 2 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
459	6 — 11 — 14	42
463	6 — 11 — 14	45
470	2 — 3 — 11 — 14	46
476	2 — 6 — 9 — 11 — 13 — 14	48
485	Remboursables dans les quatorze séries.	50
495	1 — 2 — 11 — 14	45
508	14	43
515	1 — 4 — 9 — 13 — 14	48
518	4 — 11 — 14	46
531	6 — 11 — 14	46
541	1 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
547	2 — 4 — 5 — 11 — 13 — 14	48
554	10 — 11 — 14	44
565	11 et 14	44
572	11 et 14	46
579	14	42
594	4 — 11 — 13 — 14	47
600	4 — 9 — 13 — 14	47
601	9 et 14	42
613	13 et 14	44
615	1 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
616	1 — 4 — 5 — 13 — 14	45
625	2 — 3 — 4 — 14	47
643	Remboursables dans les quatorze séries.	49
670	1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
672	3 — 11 — 14	43
673	3 et 14	42
701	Remboursables dans les quatorze séries.	50
705	11 — 13 — 14	47
708	14	42
717	14	44
729	14	45
738	4 — 9 — 14	47
743	3 — 9 — 10 — 13 — 14	46
750	10 — 13 — 14	44
753	3 et 14	46
763	10 — 13 — 14	45
784	1 — 4 — 11 — 14	48
792	3 — 13 — 14	46
799	Remboursables dans les quatorze séries.	50
820	9 — 10 — 14	42
831	2 — 3 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 10 — 11 — 12 — 13 — 14	49
874	1 — 9 — 10 — 11 — 14	47
890	14	43

LIP

Société anonyme d'horlogerie

AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL, 6, RUE DES CHALETS, BESANÇON (DOUBS)

R. C.: Besançon 1868.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 160 obligations 5 1/2 0/0 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 1er mars 1951.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 5 1/2 0/0 1948 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

1.390 à 1.456 (année de remboursement: 1950).
2.431 à 2.519 (année de remboursement: 1949).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1942

DE LA

société Sud-Lumière.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F de la société Sud-Lumière, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décrets d'application des 21 mai 1946 et 28 octobre 1948), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1 4 0 0 1942 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
131 à 140	1947	4.891 à 900	1948	10.141 à 150	1948
761 à 770	1948	4.911 à 920	1949	10.271 à 280	1949
871 à 880	1949	5.191 à 200	1949	10.871 à 880	1949
1.031 à 040	1948	5.501 à 510	1948	10.511 à 520	1948
1.191 à 200	1949	5.511 à 520	1949	10.561 à 570	1948
1.361 à 370	1947	5.731 à 740	1949	10.831 à 840	1948
1.411 à 420	1949	5.811 à 820	1948	11.131 à 140	1949
1.721 à 730	1949	6.001 à 010	1948	11.711 à 720	1947
1.731 à 740	1949	6.331 à 340	1948	11.861 à 870	1948
2.841 à 850	1949	6.341 à 350	1948	11.921 à 930	1948
2.951 à 960	1949	6.351 à 360	1947	12.211 à 220	1949
2.971 à 980	1947	6.391 à 400	1948	12.241 à 250	1945
3.751 à 760	1949	7.241 à 250	1949	12.261 à 270	1949
3.781 à 790	1947	7.281 à 290	1949	12.361 à 370	1949
3.801 à 810	1949	8.251 à 260	1948	12.391 à 400	1949
3.941 à 950	1948	8.561 à 570	1949	13.551 à 560	1949
4.181 à 190	1948	8.711 à 720	1948	13.811 à 820	1947
4.461 à 470	1949	9.401 à 410	1946	14.781 à 790	1949
4.511 à 520	1949	10.131 à 140	1949	17.431 à 440	1948

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1933

Trente-cinquième tirage d'amortissement.

Le 15 janvier 1951, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 900 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursés au pair le 1er mars 1951:

25.651 à 25.700 — 31.801 à 31.850 — 37.201 à 37.950 — 74.451 à 74.500 — 84.851 à 84.900 — 107.151 à 107.200 — 124.251 à 124.300 — 136.951 à 137.000 — 150.201 à 150.250 — 163.901 à 163.950 — 165.201 à 165.250 — 183.251 à 183.300 — 219.401 à 219.450 — 325.701 à 325.750 — 327.651 à 327.700 — 333.651 à 333.700 — 346.501 à 346.550 — 356.351 à 356.400.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 janvier 1951.

3.551 à 3.600 = 50
5.901 à 5.950 = 50
9.651 à 9.673 = 23
9.675 à 9.700 = 26
10.151 à 10.176 = 26
10.480 à 10.500 = 21
11.251 à 11.257 = 7
11.258 à 11.269 = 12
11.273 à 11.285 = 13
11.292 à 11.300 = 9
13.201 et 13.205 = 2
13.851 à 13.900 = 50
21.501 à 21.517 = 17
21.519 à 21.550 = 32
28.855 = 1
29.265 à 29.270 = 6
29.273 à 29.277 = 5
29.283 et 29.284 = 2
29.288 à 29.294 = 7
30.551 à 30.600 = 50
30.801 à 30.836 = 36
30.838 à 30.850 = 13
32.551 à 32.562 = 12
39.312 = 1
39.551 à 39.562 = 12
39.573 à 39.580 = 8
39.586 à 39.589 = 4
41.551 à 41.600 = 50
41.951 à 42.000 = 50
44.073 à 44.080 = 8
44.064 à 44.100 = 37
44.451 à 44.500 = 50
48.551 à 48.563 = 13
48.577 à 48.600 = 27
53.451 à 53.500 = 50
54.951 à 55.000 = 50
55.377 et 55.378 = 2
56.980 à 56.983 = 4
56.986 à 57.000 = 15
59.351 à 59.400 = 50
59.801 à 59.813 = 13
59.817 à 59.823 = 7
59.837 à 59.846 = 10
59.850 = 1
60.352 et 60.353 = 2
60.369 à 60.376 = 8
61.201 à 61.250 = 50
61.401 à 61.450 = 50
62.217 à 62.226 = 10
64.189 = 1
64.197 à 64.199 = 3
65.202 et 65.203 = 2
65.205 à 65.210 = 6
65.215 à 65.229 = 15
65.232 = 1
65.235 à 65.246 = 12
68.301 à 68.350 = 50
68.901 à 68.950 = 50
69.401 à 69.423 = 23
69.426 et 69.427 = 2
69.434 à 69.448 = 15
71.102 à 71.115 = 14
71.126 à 71.130 = 5
71.132 à 71.150 = 19
73.501 à 73.550 = 50
76.151 à 76.154 = 4
76.177 à 76.184 = 8
76.186 et 76.187 = 2
76.193 à 76.197 = 5
78.801 à 78.823 = 23
78.829 et 78.830 = 2
78.833 à 78.836 = 4
78.841 = 1
78.843 = 1
78.845 à 78.850 = 6
78.951 = 1
78.953 à 78.973 = 21
78.979 à 78.982 = 4
80.251 à 80.350 = 100
80.901 à 80.950 = 50
81.601 à 81.650 = 50
83.651 à 83.700 = 50
83.701 à 83.706 = 3
83.709 = 1
83.718 à 83.750 = 33
85.601 et 85.602 = 2
85.618 à 85.621 = 4
85.630 à 85.632 = 3
85.647 et 85.648 = 2
86.151 à 86.200 = 50
86.851 à 86.900 = 50
87.551 à 87.600 = 50
88.352 à 88.354 = 3
88.362 à 88.372 = 11
88.374 à 88.395 = 22
89.501 à 89.503 = 3
89.510 à 89.528 = 19
89.541 et 89.542 = 2
89.549 et 89.550 = 2
90.652 et 90.653 = 2
90.655 à 90.657 = 3
90.666 à 90.670 = 5
90.679 à 90.682 = 4
90.684 et 90.685 = 2
90.687 à 90.700 = 14
91.551 à 91.556 = 6
91.562 à 91.607 = 46
91.609 et 91.610 = 2
91.613 à 91.649 = 37
91.301 à 91.350 = 50
95.603 à 95.650 = 48
99.551 à 99.582 = 32
99.589 et 99.590 = 2
99.851 à 99.900 = 50
101.051 à 101.081 = 31
101.084 à 101.100 = 17
101.651 à 101.659 = 9
101.661 = 1
101.698 à 101.700 = 3
106.752 à 106.772 = 21
108.701 à 108.737 = 37
109.228 = 1
113.001 à 113.025 = 25
113.032 à 113.050 = 19
114.301 à 114.350 = 50
119.151 à 119.200 = 50
119.351 à 119.400 = 50
120.601 à 120.650 = 50
122.001 à 122.021 = 21
122.028 à 122.050 = 23
125.451 à 125.500 = 50
125.801 à 125.850 = 50
126.729 à 126.750 = 22
130.401 à 130.450 = 50
131.751 à 131.777 = 27
131.780 à 131.800 = 21
132.601 à 132.610 = 10
132.616 à 132.650 = 5
133.251 à 133.276 = 26
133.285 et 133.286 = 2
133.291 à 133.299 = 9
134.001 à 134.003 = 3
134.019 à 134.023 = 5
134.034 à 134.068 = 5
134.041 à 134.050 = 10
135.501 à 135.548 = 48
135.653 = 1
135.674 = 1
135.677 à 135.700 = 24
140.901 et 140.902 = 2
140.914 à 140.932 = 19
140.945 = 1
140.948 = 1
140.918 et 140.949 = 2
144.351 à 144.400 = 50
144.801 à 144.808 = 8
144.851 à 144.850 = 10
145.582 = 1
145.587 à 145.600 = 14
146.651 à 146.700 = 50
146.816 à 146.819 = 4
146.837 à 146.841 = 5
147.808 = 1
147.819 à 147.825 = 7
147.828 à 147.837 = 10
147.839 à 147.850 = 12
149.951 à 149.959 = 9
149.985 = 1
150.001 à 150.003 = 3
150.012 à 150.031 = 20
150.035 = 1
150.017 et 150.018 = 2
150.050 = 1
152.460 à 152.474 = 15
157.066 à 157.075 = 10
157.100 = 1
157.670 = 1
162.558 = 1
162.563 et 162.564 = 2
162.568 à 162.600 = 33
168.501 à 168.550 = 50
170.351 à 170.400 = 50
170.651 à 170.700 = 50
170.801 à 170.806 = 6
170.809 à 170.850 = 42
180.451 à 180.500 = 50
180.851 à 180.900 = 50
181.051 à 181.071 = 21
181.076 à 181.100 = 25
181.251 à 181.300 = 50
185.501 à 185.550 = 50
190.701 et 190.702 = 2
190.708 à 190.730 = 23
190.732 à 190.738 = 7
190.748 = 1
191.556 et 191.557 = 2
191.559 à 191.561 = 3
191.574 = 1
191.587 à 191.593 = 7
191.773 et 191.774 = 2
191.800 = 1
195.451 à 195.500 = 48
196.357 à 196.384 = 28
196.390 à 196.400 = 11
198.801 à 198.850 = 50
199.901 à 199.940 = 40
199.942 à 199.950 = 9
200.650 = 1
201.151 à 201.200 = 50
206.851 à 206.857 = 7
206.882 à 206.886 = 5
206.893 à 206.900 = 8
211.351 à 211.400 = 50
214.851 à 214.893 = 43
216.151 à 216.250 = 100
216.851 à 216.856 = 6
216.877 = 1
216.897 et 216.898 = 2
217.695 à 217.697 = 3
218.393 à 218.396 = 4
218.601 à 218.624 = 24
221.851 à 221.858 = 8
221.877 à 221.950 = 74
222.301 à 222.350 = 50
223.151 à 223.167 = 17
223.169 à 223.200 = 32
223.151 à 223.200 = 50
225.306 à 225.350 = 45
226.301 à 226.305 = 5
226.312 à 226.315 = 4
226.317 à 226.350 = 34
227.510 = 1
229.701 à 229.729 = 29
229.731 à 229.750 = 20
233.751 à 233.800 = 50
234.361 à 234.369 = 9
234.372 = 1
234.375 = 1
234.380 à 234.393 = 14
234.400 = 1
236.151 = 1
236.156 à 236.166 = 11
236.178 à 236.193 = 16
236.195 = 1
238.901 à 238.950 = 50
240.401 à 240.450 = 50
244.601 à 244.650 = 50
245.278 à 245.293 = 16
245.601 à 245.650 = 50
247.201 à 247.250 = 50
249.601 à 249.650 = 50
252.101 à 252.108 = 8
252.111 à 252.113 = 3
252.119 à 252.128 = 10
252.134 à 252.150 = 7
254.751 à 254.772 = 22
254.778 à 254.800 = 23
257.751 à 257.800 = 50
261.001 à 261.050 = 50
261.251 à 261.289 = 39
261.300 à 261.340 = 41
261.314 à 261.350 = 7
261.001 à 261.050 = 50
265.016 à 265.018 = 3
265.045 à 265.051 = 10
265.056 à 265.068 = 13
265.070 à 265.084 = 15
265.086 à 265.100 = 15
265.371 à 265.375 = 5
267.751 et 267.752 = 2
267.789 = 1
267.791 à 267.797 = 7
269.651 à 269.700 = 50
272.301 à 272.350 = 50
275.101 à 275.150 = 50
276.967 à 276.976 = 10
276.998 = 1
277.000 = 1
277.501 à 277.450 = 50
279.051 à 279.063 = 13
279.065 à 279.067 = 3
279.071 à 279.100 = 27
281.568 = 1
281.651 à 281.730 = 50
282.301 à 282.350 = 50
284.851 à 284.900 = 50
285.401 à 285.445 = 45
285.449 et 285.450 = 2
287.651 à 287.658 = 8
287.661 = 1
287.663 = 1
287.668 à 287.675 = 8
287.677 et 287.678 = 2
287.680 = 1
287.686 et 287.687 = 2
287.690 à 287.699 = 10
288.862 à 288.864 = 3
289.905 = 1
289.907 à 289.909 = 3
289.938 à 289.945 = 8
292.551 à 292.600 = 50
294.401 à 294.450 = 50
295.103 à 295.118 = 16
295.123 = 1
295.131 à 295.143 = 10
295.147 à 295.150 = 4
295.601 à 295.605 = 5
295.616 et 295.617 = 2
295.619 et 295.620 = 2
295.624 et 295.625 = 2
295.630 et 295.631 = 2
295.633 à 295.636 = 4
295.646 à 295.650 = 5
297.601 à 297.650 = 50
301.001 à 301.016 = 16
301.051 = 1
301.098 à 301.100 = 3
302.451 à 302.460 = 10
302.463 à 302.500 = 38
304.451 à 304.499 = 49
304.651 à 304.700 = 50
304.801 à 304.810 = 10
304.816 à 304.850 = 35
306.526 à 306.532 = 7
306.539 à 306.550 = 12
308.901 à 308.921 = 21
308.923 à 308.950 = 28
309.566 à 309.569 = 4
309.583 = 1
309.586 et 309.587 = 2
309.593 à 309.600 = 8
309.653 à 309.664 = 12
309.670 = 1
309.672 = 1
309.682 à 309.684 = 3
309.694 à 309.694 = 1
309.698 à 309.700 = 3
311.307 à 311.317 = 11
311.320 à 311.323 = 4
311.331 à 311.338 = 5
311.341 à 311.350 = 10
313.601 à 313.650 = 50
314.825 = 1
316.566 à 316.571 = 6
316.576 = 1
316.592 et 316.593 = 2
316.595 à 316.599 = 5
318.551 à 318.600 = 50
318.951 à 319.000 = 50
319.520 = 1
321.352 à 321.371 = 20
321.371 = 1
321.380 à 321.403 = 21
322.951 à 322.960 = 10
322.963 à 322.982 = 20
322.988 à 323.000 = 13
325.869 = 1
325.872 à 325.876 = 5
327.539 et 327.540 = 2
328.051 = 1
328.057 à 328.100 = 44
328.801 à 328.809 = 9
331.501 à 331.512 = 12
331.514 = 1
331.519 à 331.530 = 12
331.542 à 331.545 = 4
331.548 à 331.550 = 3
333.562 = 1
333.574 = 1
333.579 à 333.583 = 5
336.651 à 336.673 = 23
336.676 à 336.700 = 25
337.851 à 337.900 = 50
338.108 à 338.111 = 4
338.128 à 338.130 = 3
338.432 à 338.431 = 3
338.436 et 338.437 = 2
338.442 à 338.446 = 5
338.451 à 338.456 = 6
338.460 à 338.500 = 41
339.201 à 339.250 = 50
342.270 = 1
342.901 à 342.950 = 50
343.351 à 343.400 = 47
344.351 à 344.390 = 40
344.391 à 344.399 = 9
347.653 à 347.662 = 10
347.669 = 1
347.672 = 1
347.680 à 347.682 = 3
347.688 à 347.693 = 6
347.695 à 347.700 = 6
348.761 et 348.762 = 2
348.765 à 348.767 = 3
348.771 à 348.780 = 10
348.800 = 1
349.151 à 349.180 = 30
349.184 à 349.189 = 6
349.193 à 349.200 = 8
350.366 à 350.373 = 8
350.400 = 1
350.995 à 350.998 = 4
353.651 à 353.703 = 53
353.705 à 353.721 = 17
353.723 à 353.750 = 28
354.501 à 354.550 = 50
356.602 à 356.609 = 8
356.611 = 1
356.617 à 356.619 = 3
356.622 à 356.629 = 18
356.641 à 356.650 = 10
357.751 à 357.800 = 50
363.069 à 363.078 = 10
363.099 et 363.100 = 2
365.501 à 365.504 = 4
365.506 à 365.514 = 9
365.519 à 365.524 = 6
365.526 à 365.550 = 25
366.851 à 366.888 = 38
366.890 à 366.900 = 11
369.201 à 369.250 = 50
371.444 = 1
371.447 à 371.450 = 4
372.001 à 372.038 = 38
372.042 à 372.050 = 9
372.301 à 372.318 = 18
372.350 = 1
373.697 et 373.698 = 2
373.851 à 373.895 = 45
375.051 = 1
375.085 à 375.089 = 5
378.001 à 378.024 = 24
378.026 à 378.050 = 25
378.951 à 378.961 = 11
378.968 à 379.000 = 33
380.001 à 380.050 = 50
385.051 à 385.100 = 50
387.701 à 387.750 = 50
388.965 et 388.966 = 2
388.974 à 388.976 = 3
388.992 à 388.998 = 7
390.351 à 390.358 = 60
390.369 à 390.398 = 30
390.400 = 1
390.851 à 390.900 = 50
393.501 et 393.502 = 2
393.549 = 1
394.151 = 1
394.451 à 394.500 = 48
394.801 à 394.850 = 50
395.301 à 395.350 = 50

Total: 8.402 obligations.

SOCIETE MINIERE DES TERRES ROUGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 18, RUE CHAUVEAU-LAGARDE

R. C.: Seine n° 93749.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 417 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des IMPRIMERIES DELMAS

AU CAPITAL DE 16 MILLIONS DE FRANCS

6, PLACE SAINT-CHRISTOLY, BORDEAUX

R. C.: Bordeaux 2765 B.

Amortissement des obligations 5 0/0 *(émission* 1931).

Liste des 228 obligations 5 0/0 1931 amorties par voie de tirage au sort le 25 janvier 1951, pour être remboursées à 1.000 F à partir du 1er mars 1951, coupon 41 attaché, aux établissements financiers suivants: Crédit lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Banque nationale pour le commerce et l'industrie, au siège social de la société, **ainsi que des obligations sorties aux précédents tirages et non remboursées à la date du 25 janvier 1951.**

NOTA. — Les numéros en caractères gras indiquent les titres amortis au tirage du 25 janvier 1951.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
03		**990**		**2.033**	
23	1er mars 1950.	994	1er mars 1950.	**2.046**	
27		1.000	1er mars 1949.	2.054	1er mars 1950.
84	1er mars 1950.	1.007	1er mars 1944.	**2.071**	
99		1.008	1er mars 1945.	**2.085**	
119	1er mars 1950.	1.029	1er mars 1950.	2.089	1er mars 1950.
122		1.033	1er mars 1949.	**2.109**	
127		**1.044**		2.149	1er mars 1949.
133		1.066	1er mars 1950.	**2.130**	
170		**1.069**		**2.153**	
174	1er mars 1950.	**1.101**		2.172	1er mars 1950.
200		**1.127**		2.180	1er mars 1949.
203		1.129	1er mars 1950.	**2.219**	
266		**1.144**		**2.227**	
282	1er mars 1950.	**1.164**		2.238	1er mars 1950.
323		**1.186**		**2.252**	
342	1er mars 1950.	1.196	1er mars 1949.	**2.253**	
344	1er mars 1950.	**1.231**		2.268	1er mars 1950.
364		1.243	1er mars 1950.	2.309	1er mars 1950.
373		**1.254**		**2.321**	
379		**1.289**		**2.346**	
383	1er mars 1950.	**1.317**		2.349	1er mars 1950.
397	1er mars 1949.	1.321	1er mars 1950.	**2.357**	
399		**1.322**		**2.384**	
403	1er mars 1949.	**1.330**		**2.396**	
423		1.347	1er mars 1950.	**2.400**	
434		1.368	1er mars 1950.	**2.433**	
435	1er mars 1950.	**1.371**		2.457	1er mars 1950.
438		**1.383**		**2.472**	
442		**1.397**		2.483	1er mars 1944.
453	1er mars 1950.	**1.398**		2.484	1er mars 1949.
471		1.425	1er mars 1950.	**2.497**	
505		1.428	1er mars 1949.	2.503	1er mars 1950.
510	1er mars 1950.	**1.435**		**2.547**	
541		**1.447**		**2.572**	
556	1er mars 1950.	1.457	1er mars 1950.	2.599	1er mars 1949.
558		**1.515**		**2.603**	
565		**1.532**		2.606	1er mars 1950.
572		**1.551**		**2.613**	
583		**1.568**		**2.619**	
594	1er mars 1950.	1.579	1er mars 1950.	**2.634**	
608		1.584	1er mars 1949.	**2.649**	
615	1er mars 1950.	1.606	1er mars 1950.	**2.668**	
632		1.627	1er mars 1950.	**2.681**	
640		**1.629**		**2.709**	
660	1er mars 1949.	1.635	1er mars 1950.	**2.730**	
673		1.648	1er mars 1950.	2.731	1er mars 1950.
688	1er mars 1949.	1.652	1er mars 1945.	**2.757**	
700	1er mars 1949.	**1.654**		2.786	1er mars 1950.
729		1.705	1er mars 1950.	**2.811**	
734		**1.722**		**2.833**	
752	1er mars 1950.	1.725	1er mars 1950.	2.835	1er mars 1950.
765		1.747	1er mars 1950.	**2.847**	
778		**1.759**		**2.862**	
783		1.785	1er mars 1949.	2.873	1er mars 1948.
792	1er mars 1949.	1.786	1er mars 1950.	**2.878**	
794	1er mars 1950.	1.803	1er mars 1950.	2.909	1er mars 1950.
796		**1.831**		2.917	1er mars 1950.
805		1.848	1er mars 1950.	**2.928**	
811	1er mars 1950.	1.850	1er mars 1946.	**2.943**	
817		**1.866**		**2.952**	
833	1er mars 1950.	**1.887**		2.995	1er mars 1949.
847	1er mars 1946.	**1.896**		**3.015**	
848	1er mars 1949.	**1.898**		**3.043**	
898	1er mars 1949.	**1.905**		3.061	1er mars 1948.
914		**1.911**		3.064	1er mars 1948.
928		1.921	1er mars 1950.	3.077	1er mars 1949.
952	1er mars 1949.	**1.944**		**3.087**	
956		**1.998**		**3.095**	
967		**2.008**		**3.101**	
975		2.012	1er mars 1950.	3.121	1er mars 1947.
3.122	1er mars 1948.	4.054	1er mars 1947.	**5.048**	
3.170		4.064	1er mars 1950.	5.051	1er mars 1950.
3.205		**4.073**		**5.079**	
3.240	1er mars 1950.	4.113	1er mars 1950.	**5.096**	
3.245	1er mars 1950.	**4.152**		**5.133**	
3.269		**4.163**		**5.152**	
3.290		**4.169**		**5.163**	
3.291		**4.170**		**5.170**	
3.343	1er mars 1950.	4.193	1er mars 1950.	**5.188**	
3.355		**4.194**		5.196	1er mars 1949.
3.365	1er mars 1950.	**4.213**		**5.229**	
3.386		4.249	1er mars 1950.	**5.249**	
3.395		4.252	1er mars 1948.	**5.264**	
3.413	1er mars 1946.	**4.267**		**5.274**	
3.414	1er mars 1948.	**4.289**		**5.293**	
3.418	1er mars 1948.	**4.302**		**5.341**	
3.434		4.313	1er mars 1950.	**5.390**	
3.455	1er mars 1950.	4.316	1er mars 1949.	**5.408**	
3.467		**4.330**		5.445	1er mars 1950.
3.469		**4.363**		**5.476**	
3.472	1er mars 1950.	**4.373**		5.513	1er mars 1946.
3.506	1er mars 1950.	**4.379**		**5.529**	
3.531		**4.388**		5.567	1er mars 1950.
3.589		**4.398**		5.606	1er mars 1950.
3.595	1er mars 1950.	4.407	1er mars 1950.	**5.619**	
3.627		**4.432**		5.628	1er mars 1944.
3.672		4.433	1er mars 1950.	**5.636**	
3.686		4.444	1er mars 1950.	5.664	1er mars 1950.
3.705		**4.480**		5.675	1er mars 1949.
3.710	1er mars 1947.	4.514	1er mars 1950.	**5.685**	
3.748		**4.549**		5.688	1er mars 1950.
3.772		4.552	1er mars 1948.	5.696	1er mars 1949.
3.775		**4.571**		5.726	1er mars 1950.
3.781		4.606	1er mars 1950.	**5.750**	
3.787	1er mars 1950.	**4.628**		5.776	1er mars 1950.
3.810		**4.644**		5.780	1er mars 1949.
3.843	1er mars 1950.	4.647	1er mars 1950.	5.792	1er mars 1950.
3.822		**4.677**		**5.793**	
3.826		**4.689**		5.798	1er mars 1949.
3.837	1er mars 1950.	4.704	1er mars 1949.	**5.836**	
3.841	1er mars 1949.	4.707	1er mars 1947.	**5.845**	
3.876	1er mars 1950.	**4.726**		**5.848**	
3.882		**4.767**		5.855	1er mars 1950.
3.886	1er mars 1949.	4.789	1er mars 1950.	**5.862**	
3.914		4.810	1er mars 1950.	**5.863**	
3.915	1er mars 1950.	**4.812**		5.868	1er mars 1950.
3.926	1er mars 1950.	4.869	1er mars 1950.	5.895	1er mars 1950.
3.933		**4.875**		**5.900**	
3.962		**4.893**		**5.905**	
3.969		**4.914**		**5.929**	
3.972	1er mars 1950.	**4.932**		5.939	1er mars 1950.
3.982		**4.981**		**5.934**	
3.997		**5.009**		5.965	1er mars 1950.
4.025	1er mars 1949.	5.028	1er mars 1950.	**5.965**	
4.027		**5.033**		5.975	1er mars 1948.
4.049	1er mars 1950.	**5.044**		5.976	1er mars 1949.
4.050		**5.046**		5.978	1er mars 1948.
4.051	1er mars 1948.				

Etablissement de Saint-Galmier (Loire) — Source Badoit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 19.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-GALMIER (LOIRE)

R. C.: Montbrison 37, paragraphe 3.

La société ayant racheté les 69 obligations de 5.000 F 5,25 0/0 1948, dont l'amortissement (deuxième tirage) était prévu pour le 15 février 1951, il n'y a pas eu lieu de procéder au tirage au sort desdites obligations.

Le conseil d'administration.

Compagnie des Etablissements de la Risle

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 49.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 113793.

Obligations 6 3/4 0/0 1919 *de* 5.000 *F.*

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement de l'année 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

EMPRUNT FEDERAL SUISSE de fr. 70.000.000 3 °/₀ 1903

REMBOURSEMENT DE CAPITAL AU 15 AVRIL 1951

Au tirage qui a eu lieu aujourd'hui, conformément au plan d'amortissement, sont sortis les numéros suivants de l'emprunt susindiqué. Les obligations respectives, pour autant qu'elles ne soient pas inscrites dans le Livre de la dette de la Confédération suisse, seront remboursées dès le 15 avril 1951 et cesseront de porter intérêt à partir de cette date:

4001— 4050 | 34001— 34050 | 73901— 73950 | 103401—103450
4201— 4250 | 36301— 36350 | 75201— 75250 | 105951—106000
4651— 4700 | 37901— 37950 | 76451— 76500 | 108451—108500
4801— 4850 | 41051— 41100 | 77301— 77350 | 110901—110950
5651— 5700 | 41951— 42000 | 77551— 77600 | 111551—111600
6251— 6300 | 42151— 42200 | 79101— 79150 | 115151—115200
7401— 7450 | 44501— 44550 | 79251— 79300 | 115551—115600
8051— 8100 | 45001— 45050 | 80301— 80350 | 115701—115750
8801— 8850 | 45301— 45350 | 80901— 80950 | 115851—115900
8901— 8950 | 49251— 49300 | 87351— 87400 | 117851—117900
9351— 9400 | 53251— 53300 | 87851— 87900 | 118101—118150
11751— 11800 | 54501— 54550 | 91251— 91300 | 118201—118250
13001— 13050 | 54701— 54750 | 91651— 91700 | 118601—118650
13951— 14000 | 56001— 56050 | 92001— 92050 | 119051—119100
18151— 18200 | 57801— 57850 | 92101— 92150 | 120651—120700
18251— 18300 | 59751— 59800 | 93151— 93200 | 121701—121750
20701— 20750 | 61051— 61100 | 93251— 93300 | 122801—122850
21001— 21050 | 61301— 61350 | 93301— 93350 | 123001—123050
22451— 22500 | 61451— 61500 | 95651— 95700 | 126501—126550
26051— 26100 | 62451— 62500 | 97251— 97300 | 129151—129200
26401— 26450 | 63951— 64000 | 97601— 97650 | 132351—132400
26801— 26850 | 64651— 64700 | 99501— 99550 | 132751—132800
28351— 28400 | 67451— 67500 | 100451—100500 | 132951—133000
28451— 28500 | 69201— 69250 | 100751—100800 | 133601—133650
28951— 29000 | 69801— 69850 | 101851—101900 | 134201—134250
29651— 29700 | 70851— 70900 | 102001—102050 | 136301—136350
29801— 29850 | 71751— 71800 | 102551—102600 | 136351—136400
31151— 31200 | 72201— 72250 | 102751—102800 | 138151—138200
31451— 31500 | 73601— 73650 |

Le remboursement de ces obligations, d'un total de 2.850.000 Fr., aura lieu:

En Suisse:

A tous les guichets de la Banque nationale suisse et des autres banques suisses;

En France:

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris;
Au Crédit Lyonnais, à Paris.

Les titres suivants, sortis lors des tirages antérieurs, n'ont pas encore été présentés au payement.

712	(42)	18662— 18670[a]	(40)	29501	(49)	37773— 37774	(49)
1036— 1037	(45)	19134	(46)	29512	(49)	37816	(42)
1657	(48)	19207	(46)	29558	(50)	38114[a]	(39)
2091	(50)	19417	(49)	29958	(42)	38210	(50)
2047	(50)	19587— 19588	(47)	30419— 30429	(50)	38472[a]	(37)
2795[a]	(39)	19633	(42)	30430	(50)	38490[a]	(37)
3451— 3452	(49)	19744	(44)	30450	(50)	38661	(47)
3572— 3575	(50)	20152— 20153	(50)	30751	(50)	38678— 38679	(47)
4504	(45)	20158— 20160	(50)	30792— 30794	(50)	39116	(47)
4561[b]	(41)	20177— 20180	(50)	30800	(50)	39651	(43)
5031[a]	(37)	21901— 21905[a]	(39)	30895[b]	(41)	39851— 39858	(50)
5283	(46)	22231	(50)	31078	(50)	39897— 39899	(50)
6558— 6559	(46)	22237	(50)	31351— 31353	(50)	40106— 40107	(43)
6880— 6883	(50)	22537— 22544	(47)	31808— 31809	(49)	40174	(50)
7881	(49)	22551— 22555	(46)	31895[a]	(38)	40190	(50)
8006	(50)	22621	(50)	32485— 32504[b]	(41)	40223— 40224	(49)
8166[a]	(40)	22628	(50)	32502— 32504	(48)	40311	(42)
8193[a]	(40)	22859— 22861	(48)	32507	(48)	40317	(42)
8615[b]	(41)	22865	(48)	32510	(48)	40432— 40435[a]	(39)
9535— 9536[a]	(40)	22893	(48)	32512	(48)	40530— 40533	(50)
9624— 9625	(48)	23079— 23084	(48)	33126— 33128	(46)	40605	(50)
9691— 9693	(43)	23958[b]	(41)	33161— 33164	(48)	40977	(45)
9985	(48)	24260	(48)	33169— 33171	(48)	41034	(49)
10106	(50)	24633— 24635	(47)	33336— 33339	(48)	41038— 41041	(49)
10464— 10466[a]	(40)	24657	(47)	33631— 33635	(47)	41885[a]	(39)
10611[a]	(39)	24679	(47)	33661— 33662	(50)	42148[a]	(33)
12848	(49)	24797	(48)	33685— 33690	(50)	44140— 44141[a]	(39)
13096	(47)	25488	(46)	33763— 33764	(47)	44261	(50)
13324	(48)	25499— 25500	(46)	33984— 33985	(42)	44671— 44675	(49)
13340	(48)	25751— 25752	(50)	34806	(47)	44840— 44841	(47)
14565— 14566	(48)	25772	(50)	35005	(48)	45538	(42)
14700	(48)	26279	(44)	35451	(48)	45998— 46000	(46)
14973— 14980	(50)	26451	(50)	35477	(48)	46008[a]	(39)
14998	(50)	26464— 26465	(50)	36114	(48)	46019[a]	(39)
15281	(48)	28340— 28343	(45)	36129	(48)	46068	(50)
15740— 15741	(46)	28505	(50)	36140	(48)	46092	(50)
15787— 15788	(50)	28422— 28423	(50)	36785[a]	(34)	46139	(45)
16359— 16361	(47)	28439	(50)	36851	(50)	46141— 46146	(45)
16548— 16550	(45)	28708[a]	(36)	36857	(50)	46261— 46262	(50)
16658	(47)	29190	(50)	36889	(50)	46296	(50)
17985— 18000	(46)	29501— 29503	(49)	37017— 37018	(50)	46505	(49)
18576	(48)	29505— 29506	(49)	37606— 37607[b]	(41)	46721	(49)
						47405	(45)
						47408	(45)
						47611— 47612	(45)
						47719— 47720[b]	(44)
						47869	(42)
						47931— 47935	(47)
						48041— 48042	(46)
						48304	(44)
						48688— 48690[a]	(40)
						49051[a]	(40)
						49060[a]	(40)
						49062— 49063[a]	(40)
						49066[a]	(40)
						49069[a]	(40)
						49880	(50)
						50340	(47)
						51197[a]	(38)
						51396— 51397	(47)
						51489— 51490	(42)
						51497	(42)
						51499— 51500	(42)
						52378[a]	(38)
						52536— 52537	(42)
						52580	(46)
						52600	(46)
						52601— 52603	(49)
						52605— 52607	(49)
						52631— 52633	(49)
						52765— 52767	(42)
						52852— 52853	(50)
						52861	(50)
						52899	(50)
						53154	(49)
						53307— 53308	(47)
						54413	(50)
						54441	(50)
						54458[a]	(39)
						55619— 55620[a]	(37)
						55753— 55782	(48)
						56536	(47)
						56651	(49)
						56749	(46)
						56851	(47)
						56885	(47)
						56893— 56894	(47)
						57117	(42)
						57211— 57214	(44)
						57250	(44)
						57706— 57709	(47)
						57726— 57728	(47)
						57883	(43)
						57930	(45)
						58227	(49)
						58483	(50)
						58579[a]	(37)
						58833	(49)
						59476	(45)
						60465— 60467	(50)
						60485	(50)
						60758	(50)
						60775	(50)
						60877— 60878	(50)
						61017	(49)
						61353	(49)
						61410	(50)
						61437— 61440	(50)
						61631— 61633	(50)
						61789[a]	(37)
						62316	(50)
						62333	(50)
						62865	(43)
						63037	(44)
						63873	(50)
						64067	(48)
						64073	(48)
						64159	(42)
						64440	(46)
						64558— 64559	(49)
						64572	(49)
						64736— 64739	(46)
						65753	(44)
						66555	(50)
						66578— 66579	(50)
						66798— 66799	(46)
						66886— 66887[a]	(40)
						67087	(50)
						67090— 67091	(50)
						67536	(44)
						67590	(48)
						67892	(46)
						68077— 68078	(48)
						68080	(48)
						68232— 68236	(42)
						68478	(45)
						68689	(49)
						68877— 68878	(50)
						68882	(50)
						68888	(50)
						69139— 69146	(49)
						69381— 69382	(43)
						69540[a]	(39)
						69558	(50)
						69726	(48)
						69771	(42)
						70453	(50)
						70467	(50)
						71042	(46)
						71900	(43)
						71969— 71970[a]	(38)
						73101— 73102	(42)
						73237	(47)
						73559	(44)
						73813	(49)
						74135[b]	(41)
						74751— 74752	(49)
						75986— 75987	(45)
						76081	(43)
						77048	(49)
						77652	(43)
						78117	(50)
						79229	(49)
						79406— 79409[a]	(39)
						79581— 79583	(49)
						79903— 79908	(49)
						79949	(49)
						80154— 80155	(45)
						80583	(48)
						80751— 80754	(50)
						80773— 80774	(50)
						86790	(50)
						80792	(50)
						80794	(50)
						81129— 81130[a]	(40)
						81408	(50)
						81434	(50)
						81865— 81866	(48)
						81920	(42)
						82192	(44)
						83744— 83745	(44)
						83996— 83998	(50)
						84268	(47)
						84891— 84892	(47)
						85030	(47)
						85374— 85375	(49)
						85707— 85711	(50)
						86351— 86360[a]	(39)
						87711— 87714	(50)
						87717— 87718	(50)
						87720	(50)
						88207— 88208	(47)
						88251[b]	(41)
						89503	(48)
						90656— 90657	(49)
						90764	(43)
						90845— 90846	(50)
						90892	(49)
						91051— 91054[a]	(35)
						91130— 91133	(42)
						91459— 91460	(48)
						92000	(48)
						92348— 92349	(46)
						92942[b]	(41)
						92947[b]	(41)
						92987[b]	(41)
						92991[b]	(41)
						94238	(42)
						94240	(42)
						94283— 94284	(44)
						95704— 95709	(50)
						95726	(50)
						95745	(50)
						97121[a]	(39)
						98425— 98426[a]	(33)
						98704— 98711	(46)
						98766	(49)
						99046	(50)
						99361— 99362	(45)
						99771— 99772[a]	(40)
						100138	(45)
						100677—100682[a]	(38)
						100885—100887[a]	(37)
						101418[a]	(40)
						101483[a]	(40)
						101601	(50)
						101604—101605	(50)
						101611	(50)
						102302	(43)
						103783	(44)
						103842	(46)
						104259—104260[a]	(38)
						104621	(43)
						104627	(43)
						104649	(43)
						105122—105125	(44)
						105182	(44)
						107266	(47)
						107540	(42)
						107554	(50)
						107558	(50)
						107585	(50)
						107587—107596	(50)
						107663	(48)
						107910—107911	(50)
						108133—108134	(50)
						108172—108177	(50)
						108180	(50)
						108531[a]	(37)
						109053—109058	(46)
						109074	(46)
						109243—109246	(50)
						109461	(45)
						109492—109493	(45)
						109623	(50)
						109631	(50)
						109644—109645	(50)
						109649	(50)
						109701—109706	(47)
						109788—109791	(46)
						109814—109815	(46)
						109846	(46)
						109965[a]	(40)
						110842—110843[b]	(41)
						111223—111225	(47)
						111902	(49)
						111915	(49)
						111927	(49)
						112082	(45)
						112522	(47)
						112936—112937	(44)
						113626—113627	(48)
						113629	(48)
						114065	(50)
						114082—114083	(50)
						114085	(50)
						114117	(50)
						114128	(50)
						114975—114986	(45)
						115107	(42)
						115654—115655	(45)
						115925	(49)
						115935	(49)
						116186—116194	(48)
						116196	(48)
						116199—116200	(48)
						116355	(50)
						116361—116362	(50)
						116373	(50)
						116400	(50)
						116814	(50)
						116817	(50)
						116880[a]	(37)
						117757	(50)
						118322[a]	(38)
						118768—118772	(47)
						119882	(45)

120430—120431	(49)	125264[a]	(37)	128737	(44)
120868—120870[a]	(37)	125723[a]	(33)	129084	(50)
121150[a]	(40)	125870	(50)	130428	(43)
121301	(48)	126228[a]	(39)	130538—130539	(48)
121416—121420	(42)	126339—126340	(43)	132433—132434	(50)
122303—122304	(46)	126343	(43)	132719	(47)
123689	(46)	126905[b]	(41)	133758—133762	(50)
123884—123887	(45)	128088	(49)	135903—135906[b]	(41)
123988—123989	(49)	128321—128325	(43)	136024	(48)
124168	(48)	128502—128504	(50)	136205—136211	(46)
124324	(50)	128541	(50)	136567—136569	(50)
124531	(49)				

Sorti au tirage pour le remboursement au :

(50) = 15 avril 1950	(46) = 15 avril 1946	(43) = 15 avril 1943
(49) = 15 avril 1949	(45) = 15 avril 1945	(42) = 15 avril 1942
(48) = 15 avril 1948	(44) = 15 avril 1944	(41) = 15 avril 1941
(47) = 15 avril 1947		

[a] = prescrits; [b] = prescrits dès le 15 avril 1951.

Berne, le 15 janvier 1951.

Services fédéraux de caisse et de comptabilité.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Compagnie d'électricité de Béziers.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943) de la Compagnie d'électricité de Béziers, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er mai 1944.

1.661 3.046 4.057 4.249 4.313 4.332 7.735.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société anonyme du gaz et de l'électricité (éclairage et chauffage) de Nice.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société anonyme du gaz et de l'électricité (éclairage et chauffage) de Nice, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 20 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
100.568	46	101.091 à 100	45	101.822 et 823	50
100.525	47	101.181	50	101.829 et 830	50
100.527 à 530	47	101.184 à 186	50	101.897 à 899	50
100.571 à 573	47	101.221	50	102.041 à 048	50
100.694	48	101.224 à 227	50	102.113 et 114	47
100.698 à 700	48	101.271 et 272	45	102.331 à 339	50
100.771 à 778	47	101.278 à 280	45	102.342 et 343	47
100.935 à 939	47	101.522 et 523	47	102.455	46
100.961 à 968	46	101.525	47	102.459 et 460	46
100.974 à 978	50	101.664 et 665	45	102.531	47
101.037 à 040	47	101.669	45	102.537 à 540	47
101.071 à 080	46				

COMPAGNIE FRANÇAISE DES METAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.192.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DU CIRQUE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 121119.

Obligations 6 1/2 0/0 1919.

Deuxième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse des 209 obligations 6 1/2 0/0 1919 devant être amorties le 1er avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Le précédent amortissement a également été effectué par voie de rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE, 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942

DE LA

Société nantaise d'électricité.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la Société nantaise d'électricité, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas d'obligations amorties restant à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société des forces motrices de l'Arn.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F de la Société des forces motrices de l'Arn, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 10 mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Obligations restant à rembourser.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Société des mines de Carmaux.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des mines de Carmaux, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret d'application du 28 juin 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er mai 1945.

6.591

COMPAGNIE IMMOBILIERE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 106, RUE RÉAUMUR, PARIS (3e)

Registre du commerce : Seine n° 27071 B.

Obligations à 1/2 0/0 1942 *de* 2.000 F.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les titres sortis au tirage de 1943 et 1944 ont tous été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1945 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

AVIS DIVERS

EMPRUNTS URUGUAY 1905 et 1909

Les porteurs de ces emprunts sont avisés que, conformément au décret du ministère des finances de la République orientale de l'Uruguay du 30 janvier 1951, le délai pour l'adhésion au plan de réorganisation du service de ces emprunts, institué par la loi uruguayenne du 3 janvier 1939, est prorogé jusqu'au 30 septembre 1951.

Les porteurs qui n'auraient pas encore déposé leurs titres pour l'estampillage sont donc invités à le faire dans le plus bref délai auprès des établissements habilités.

COMPAGNIE PARISIENNE DE REESCOMPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

AYANT SON SIÈGE : 26, RUE SAINT-GEORGES, PARIS (9e)

Banque française inscrite sous le n° 413.

R. C. : Seine 23179 B.

Augmentation de capital par incorporation directe de bénéfices.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite Compagnie parisienne de réescompte, tenue à Paris, 26, rue Saint-Georges, le 19 février 1951, il a été notamment décidé que :

1° Le capital, actuellement fixé à cent quarante millions six cent vingt-cinq mille francs, était porté à cent soixante-huit millions sept cent cinquante mille francs par prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 1950 d'une somme de vingt-huit millions cent vingt-cinq mille francs ;

2° En contre-partie de cette augmentation de capital, la valeur nominale de chacune des 112.500 actions de la société était augmentée de 250 F et ainsi portée de 1.250 à 1.500 F.

En conséquence de ces résolutions, les modifications suivantes ont été apportées aux statuts :

L'article 6 est dorénavant rédigé comme suit :

« A la suite des différentes modifications qui ont été apportées au capital social (1), celui-ci est fixé à 168.750.000 F, entièrement libéré.

« Il est divisé en 112.500 actions de 1.500 F chacune, conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 février 1951, qui a porté le nominal de chaque action de 1.250 à 1.500 F.

« Le capital comprend... » (Le reste de l'article sans changement.)

Le quatrième alinéa de l'article 40 fixant les pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire sera ainsi libellé :

« ... la division ou le regroupement du capital en actions d'un type autre que celui de 1.500 F ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Tous pouvoirs ont, en outre, été donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de ladite assemblée pour effectuer les dépôt et publication.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 février 1951 ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la Seine, le 20 février 1951, sous le numéro 3837.

Pour extrait et mention :

Le conseil d'administration.

(1) Assemblées générales extraordinaires des 27 novembre 1928, 8 avril 1935, 27 avril et 26 décembre 1939, 19 décembre 1941, 12 mars 1943, 10 avril et 29 mars 1945, 26 mars 1946, 29 avril 1948 et assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 17 février 1950 et 19 février 1951.

REGROUPEMENT D'OBLIGATIONS

Régie Autonome des Transports Parisiens

Etablissement public à caractère industriel et commercial, doté de l'autonomie financière.

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e)

R. C. : 35491 B.

Avis de regroupement des obligations 5 0/0 1932, 5 0/0 1933 et 5 0/0 1934 émises par la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris.

En application du décret n° 50-1433 du 16 novembre 1950 et de l'arrêté interministériel du 11 décembre 1950, la Régie autonome des Transports parisiens procédera, à partir du 15 mars 1951, au regroupement des obligations 5 0/0 1932, 5 0/0 1933 et 5 0/0 1934, émises par la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris et non encore amorties.

Ces obligations cesseront, à partir de la même date, de porter intérêt et ne donneront plus lieu à amortissement.

Caractéristiques des obligations faisant l'objet du regroupement.

	5 % 1932	5 % 1933	5 % 1934
Montant initial de l'emprunt	426.894.000	250.000.000	357.142.000
Nominal par titre	1.000	1.000	1.000
Echéances des coupons semestriels	15 juin. 15 décembre.	1er février. 1er août.	1er janvier. 1er juillet.
Echéance annuelle d'amortissement (1)	15 juin.	1er août.	1er juillet.
Délai d'amortissement total et date de départ	35 ans. 15 juin 1932.	35 ans. 1er août 1933.	35 ans. 1er juillet 1934
Montant nominal restant à rembourser au 31 décembre 1950	270.478.000	178.480.000	263.506.000

(1) L'amortissement de ces emprunts s'opérait soit au pair, par voie de tirages au sort, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair.

Caractéristiques des nouvelles obligations.

Les obligations nouvelles 5 0/0 1951 de 10.000 F nominal de la Régie autonome des Transports parisiens seront créées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative.

Les obligations non amorties restant en circulation seront échangées, sans distinction d'émission, nominal pour nominal, contre des obligations nouvelles de 10.000 F.

A titre d'appoint, il sera créé des coupures d'une valeur nominale de 1.000 F qui ne seront délivrées que pour permettre leur remplacement par le plus petit nombre possible de coupures. Il est tout spécialement recommandé de limiter le plus possible les demandes de coupures d'appoint et de se renseigner, à cet égard, auprès des établissements de crédit ci-dessous énumérés, chargés de recevoir les dossiers, notamment quant aux possibilités offertes pour la cession ou l'acquisition d'obligations anciennes en vue de réaliser des multiples de 10. Les coupures d'appoint pourront donner lieu à échange, à toute époque, nominal pour nominal, contre des obligations de 10.000 F.

Les obligations nouvelles auront le même régime fiscal, restant entendu que les impôts demeurent, sauf dispositions législatives impératives ultérieures, à la charge de la Régie ; elles bénéficieront des mêmes garanties que les obligations des emprunts anciens.

Les nouvelles obligations seront amortissables soit par rachats en Bourse à des prix inférieurs au pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair le 15 mars de chacune des années 1952 à 1968 au plus tard par voie de tirages au sort conformément au tableau d'amortissement qui figurera au verso des titres.

En cas de rachats en Bourse, il pourra être fait emploi de la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement. Lors de chaque tirage au sort, le nombre d'obligations à amortir dans chaque catégorie de coupures sera déterminé en répartissant le montant nominal total à amortir proportionnellement au montant nominal des obligations de chaque coupure circulant effectivement. Le résultat de ce calcul sera arrondi à l'unité la plus voisine, les fractions négligées seront reportées à l'échéance suivante.

Les tirages au sort en vue de l'amortissement s'effectueront par tirage, dans chaque catégorie de coupures, d'un numéro d'une obligation non encore amortie ; les titres seront appelés en remboursement à partir de ce numéro, selon la suite naturelle des nombres, compte tenu, s'il y a lieu, des titres amortis ou rachetés antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre de titres à amortir. Pour l'application de cette disposition, le numéro un est considéré comme succédant au numéro de la dernière obligation en circulation lors du tirage et les coupures d'appoint qui auront été échangées contre des coupures de 10.000 F seront considérées comme amorties.

Lorsque la Régie autonome des Transports parisiens procédera à l'amortissement par voie de rachat en Bourse de tout ou partie des obligations à amortir à chaque échéance, cet amortissement portera indifféremment sur des obligations de 10.000 F et sur des coupures d'appoint, la valeur nominale globale des titres rachetés devant seule être prise en considération.

La Régie autonome des Transports parisiens se réserve le droit de procéder à toute époque à l'amortissement par anticipation de tout ou partie des obligations R. A. T. P. 5 0/0 1951 restant en circulation.

Cet amortissement pourra être assuré soit par rachats en Bourse, à des prix inférieurs au pair, compte tenu de la fraction courue du coupon soit au pair majoré des intérêts courus, par voie de tirages au sort supplémentaires qui seront effectués comme il a été précédemment exposé. Les tirages au sort supplémentaires donneront lieu à la publication préalable d'un avis qui sera inséré dans un journal d'annonces légales de Paris deux mois au moins avant la date prévue pour lesdits tirages.

Les intérêts des obligations amorties cesseront de courir à partir de la date de mise en remboursement du capital.

La Régie autonome des Transports parisiens retiendra, lors du remboursement, les intérêts qu'elle aurait indûment payés.

Les coupures d'appoint pourront faire l'objet, à toute époque, d'un remboursement anticipé total spécial. Le montant nominal des obligations remboursées par anticipation sera imputé sur la ou les dernières annuités figurant au tableau d'amortissement.

Les nouvelles obligations porteront intérêts à compter du 15 mars 1951. Les intérêts courus du 15 mars au 14 mars suivant seront payables chaque année au moyen d'un seul coupon à l'échéance du 15 mars et pour la première fois le 15 mars 1952.

Modalités du regroupement.

Les dépôts de titres à échanger seront reçus à partir du 15 mars 1951 par les établissements de crédit dont la liste suit, leurs succursales ou agences de Paris et de la France métropolitaine:

Crédit lyonnais;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Comptoir national d'escompte;
Crédit industriel et commercial;
Crédit commercial de France;
Banque de l'Union parisienne;
Banque transatlantique;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque parisienne pour l'industrie;
Chez MM. Mirabaud et Cie.

En outre, le Crédit lyonnais assurera la centralisation des demandes de regroupement ainsi que la surcompensation des soldes acheteurs ou vendeurs de titres anciens formant rompus.

Lors du dépôt des obligations anciennes et après vérification des dossiers, amortissements, oppositions, redressements, ajustements éventuels préalables, notamment quant aux coupons attachés (les coupons ci-après étant sans valeur: nos 39, 37, 35 et suivants pour les émissions 5 0/0 1932, 1933, 1934 respectivement), il sera procédé, pour chacune de celles donnant droit à la délivrance de titres nouveaux, au règlement de soulte destiné à compenser les différences de caractéristiques entre les titres des émissions anciennes et les obligations R. A. T. P. 5 0/0 1951, soit:

EMPRUNT	SOULTE compensatrice.	FRACTION d'intérêts (1).	TOTAL A PAYER
	francs.	francs.	francs.
5 p. 100 1932....	41,60	0,50	42,10
5 p. 100 1933....	7,43	0,25	7,68
5 p. 100 1934....	1,27	0,41	1,68

(1) Résultant de l'arrondissement au franc inférieur des derniers intérêts mis en payement.

Seules les obligations nouvelles de 10.000 F seront cotées en Bourse. Les anciennes obligations continueront à faire l'objet d'une cotation transitoire à terme jusqu'au 15 septembre 1951 au plus tard.

En ce qui concerne les propriétaires de titres qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, la demande d'échange des anciennes obligations sera assimilée à un acte de simple administration, sauf si les nouvelles obligations sont demandées sous la forme au porteur, en échange d'obligations nominatives. Les versements des soultes ne seront pas soumis à remploi, nonobstant toutes conventions ou dispositions contraires.

Les nouvelles obligations délivrées en remplacement de titres affectés à des cautionnements fournis à l'Etat, aux départements, aux communes, aux établissements publics ou d'utilité publique, recevront d'office la même affectation. Les titres actuellement affectés à des cautionnements relatifs à des valeurs adirées seront remplacés d'office avec la même affectation.

En cas d'opposition sur des titres au porteur ayant fait préalablement l'objet d'un regroupement, l'établissement émetteur avisera l'opposant que son opposition est irrecevable, en lui indiquant dans la mesure du possible, les noms et adresse de celui qui a demandé le regroupement, et enverra duplicata de cet avis au syndicat des agents de change qui opérera d'office la radiation des numéros des titres au Bulletin des oppositions.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT 5 0 0 1951

NUMÉRO d'ordre des tirages.	DATES DES AMORTISSEMENTS	CAPITAL NOMINAL à amortir au tirage.
		francs.
1	15 mars 1952	27.380.000
2	— 1953	28.960.000
3	— 1954	30.400.000
4	— 1955	31.920.000
5	— 1956	33.520.000
6	— 1957	35.190.000
7	— 1958	36.960.000
8	— 1959	38.800.000
9	— 1960	40.730.000
10	— 1961	42.780.000
11	— 1962	44.920.000
12	— 1963	47.160.000
13	— 1964	49.520.000
14	— 1965	52.000.000
15	— 1966	54.630.000
16	— 1967	57.330.000
17	— 1968	60.190.000
Total		712.550.000

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Georgette-Paule Mory, née le 19 mars 1904 à Marly (Nord), demeurant à Saulzoir, rue du Maréchal-Foch, ci-devant, et actuellement à Lille, 426, rue Léon-Gambetta, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Leduc.

Mlle Marie-Claudie Masson, née à Lyon le 6 septembre 1891, et Mlle Benoîte-Augustine Masson, née à Lyon le 28 septembre 1894, demeurant à Saulieu (Côte-d'Or), 2, rue du Collège, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom patronymique celui de Billet.

M. Ostrowsky (Maurice), né le 28 juillet 1912 à Anderlecht-Bruxelles (Belgique), naturalisé le 10 septembre 1947 par décret n° 17378×49, demeurant 99, rue Oberkampf, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et pour sa fille mineure, Jacqueline, née le 2 juillet 1948 à Neuilly-sur-Seine, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui d'Oster.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 février 1951: page 1735, 1re colonne, changement de nom, 1re annonce, 5e ligne, au lieu de: « ...celui de: De Colen », lire: « ...celui de: de Colen ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Service médico-social du travail, Paris-Est, change son titre et devient **Service médico-social du travail, 12e arrondissement et environs.** Modifications aux statuts et dans la composition du bureau. Siège social: 39, rue Crozatier, Paris.

23 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des donneurs de sang de Bruay et environs.** But: réunir tous les donneurs de sang de Bruay et environs, en vue d'une organisation des prélèvements sanguins. Siège social: hôpital Sainte-Barbe, Bruay-en-Artois.

23 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Patria,** association sportive. But: pratique des sports de plein air et, plus particulièrement, basket-ball et volley-ball. Siège social: 11, rue de Bournes, Lyon.

23 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale des employés d'hôtels, cafés, restaurants du Roannais.** But: resserrer les liens d'amitié entre les adhérents et venir en aide à ceux qui sont nécessiteux. Siège social: bar de la Presse, 12, cours de la République, Roanne.

2e janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Les Amis du général Leiong.** But: recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'une stèle avec effigie sur un tombeau où sera transféré le corps du général Leiong et en perpétuer le souvenir. Siège social: clinique Miniconi, Ajaccio.

25 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Foyer rural.** But: achat d'immeubles, terrains et matériel permettant l'éducation et l'information technique de ses membres; faciliter l'éducation physique et sportive de ses membres; organiser les loisirs par la création de bibliothèque, par des réunions amicales, des manifestations artistiques (théâtre, cinéma, concerts); renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants. Siège social: domicile du président, Blondefontaine.

25 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Société mixte de tir et préparation militaire d'Autun.** But: pratique du tir sportif. Siège social: hôtel de ville d'Autun.

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Syndicat des propriétaires de l'immeuble 58, rue Saint-Spire, à Corbeil.** But: exécution du règlement de copropriété et défense des intérêts communs des copropriétaires. Siège social: 58, rue Saint-Spire, Corbeil.

26 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Centre de transfusion sanguine de Villefranche-de-Rouergue.** But: recrutement et contrôle des donneurs de sang; envoi d'un donneur et d'un transfuseur de sang pour toutes transfusions directes demandées au centre; préparation de sang conservé, conservation de plasma ou de tout autre dérivé du sang humain. Siège social: mairie de Villefranche-de-Rouergue.

26 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des familles des travailleurs du 12e arrondissement.** But: assurer au point de vue matériel et moral, la défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 22, rue de Wattignies, Paris.

27 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Centre d'activités physiques et sportives du canton de Montech.** But: séances d'éducation physiques et sportives, préparation militaire, cours d'enseignement sportif et militaire. Siège social: mairie de Montech.

29 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union des sociétés musicales, littéraires et artistiques de la butte Montmartre.** But: Propager le goût, l'étude et la diffusion des arts dans le 18e arrondissement. Siège social: mairie du 18e arrondissement, Paris.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Amicale des sapeurs-pompiers de Seveux.** But: subvenir aux frais de fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Seveux.

30 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Armée du Salut.** Modifications apportées dans la composition du conseil d'administration et aux statuts. Siège social: Armée du Salut, 76, rue de Rome, Paris.

31 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **La Plume d'Acier.** But: concours, entraînement. Siège social: 85, rue Victor-Hugo, Bruay-en-Artois.

1er février 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Fine Gaule du Kremlin-Bicêtre.** But: pratiquer la pêche conformément aux lois en vigueur et le réempoissonnement sur le parcours du cantonnement. Siège social: 16, avenue Eugène-Thomas, le Kremlin-Bicêtre.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Volontaires du Nord.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 19, Grand'Place, Nieppe.

2 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Femina-Sports.** But: organiser et favoriser la pratique des sports à l'école. Siège social: école des filles, Carnac.

3 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Allez Jœuf.** But: encouragement aux sports. Siège social: 2, rue de Franchepré, Jœuf.

7 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Secrétariat familial rural du pays d'Arles.** But: aide aux familles rurales. Siège social: 2 *bis*, rue des Carmes, Arles.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Union sportive Brissonneau et Lotz.** But: pratique des sports. Siège social: café des Loisirs, 89, boulevard Dalby, Nantes.

7 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Association de pêche et de pisciculture d'Electricité de France La Carpe de l'Ile-de-France-Nord change son titre, qui devient **Association de pêche et de pisciculture La Carpe de l'Ile-de-France-Nord d'Electricité de France,** et modifie ses statuts. Siège social: 160, boulevard Anatole-France, Saint-Denis.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Vallée de l'Huveaune.** But: pratique des sports de plein air, camping, ski, excursions, pêche sous-marine, alpinisme. Siège social: 4, rue Saint-Jacques, Marseille.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de Castres. **Société de chasse de Briatexte.** But: défense des intérêts de ses membres, répression du braconnage, repeuplement des terrains. Siège social: mairie de Briatexte.

8 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Association familiale rurale des hautes côtes de Nuits-Saint-Georges.** But: défense des droits des familles rurales. Siège social: domicile du président, M. Joly, Villers-la-Faye.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. Société **L'Hirondelle,** Heuchin. But: élevage et entraînement de pigeons voyageurs. Siège social: mairie d'Heuchin.

8 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association de pêche et de pisciculture du Porto.** But: lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, destruction des nuisibles et repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie d'Ota.

9 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Foyer de l'apprenti.** But: procurer aux apprentis des loisirs sains et moraux. Siège social: 1, rue de la Concorde, Moissac.

9 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Amicale des sapeurs-pompiers de Sauveterre-de-Guyenne.** But: venir en aide aux sapeurs-pompiers de Sauveterre-de-Guyenne. Siège social: hôtel de la Croix-Blanche, Sauveterre-de-Guyenne.

9 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Société des fêtes de Sainte-Bazeille.** But: organiser des fêtes et des réjouissances publiques. Siège social: mairie de Sainte-Bazeille.

9 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Société musicale d'Ahuy.** But: développement de l'art musical. Siège social: mairie d'Ahuy.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Basket-Club municipal lommois.** But: pratique du basket et autres sports. Siège social: 46, rue Matteotti, Lomme.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Les Adeptes de l'éducation physique.** But: mettre l'éducation physique à la portée de tous, principalement des faibles. Siège social: chez M. Marcel Divay, 20, rue Abbé-de-l'Epée, Rouen.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association de la classe 1951** (quartier des Justices). But: organiser des bals. Siège social: café Gautier, 6, chemin du Bourg-la-Croix, Angers.

12 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Association sportive de Vescovato.** But: pratique des sports et, notamment, du football. Siège social: hôtel de ville, Vescovato.

12 février 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **L'Eclair.** But: sport et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café Ranson-Pruvost, rue d'Hesdin, à Roubers-sur-Canche.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association familiale intercommunale de Saint-André-de-Corcy.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-André-de-Corcy.

13 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Folklore de l'Ain change son titre, qui devient **Le Folklore de Bourgogne,** et transfère son siège social du 5, rue de Cronstadt, Courbevoie, au 58, rue du Théâtre, Paris.

14 février 1951. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Société communale des chasseurs de Saint-Pardoux-l'Ortigier.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, constitution de réserves. Siège social: mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque béglaise César-Franck.** But: propager l'art du jeu de pétanque. Siège social: 178, chemin Argous, Bègles.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Le Réveil devillois.** But: formation de musiciens. Siège social: 33, rue Georges-Hébert, Leville-lès-Rouen.

15 février 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Compagnie des chefs d'approvisionnement** transfère son siège social du 16, rue de Monceau, au 18, rue d'Enghien, Paris.

15 février 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Les Amis des vallées mottoises.** But: entretenir et développer la vitalité de la région située dans la partie orientale du département de la Drôme. Siège social: cure de la Motte-Chalançon.

17 février 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union sportive de Saint-Just.** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du basket-ball. Siège social: 59, rue de Trion, Lyon.

19 février 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. Fanfare **L'Union.** But: enseignement individuel et collectif de l'art musical et venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: rue du Maréchal, Sainghin-en-Mélantois.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire